

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-DE

Regu le 05/11/2014

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°101/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 24 octobre 2014

Date d'affichage : 31 octobre 2014

L'an deux mil quatorze,

Le 29 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie FORGEOUX, Maire

Etaient présents : Roger GUGLIELMETTI – Carole CISSE, adjoints

Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE - Charlotte LANDRE –

Aurélien VINCENT - Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT – Patrick LESPINASSE

formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Catherine REBATEL à Carole CISSE

Christophe MARTIN à Anne-Marie FORGEOUX

Aurélie BERNARD à Margot MERLE

Monsieur Patrick LESPINASSE a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	15
PRESENTS	:	12
VOTANTS	:	15

OBJET : RAPPORTS SUR L'EAU – ANNEES 2012 ET 2013

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2224-5,

Après avoir ouï lecture des rapports sur l'Eau pour les années 2012 et 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les rapports annuels sur l'Eau pour les années 2012 et 2013

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Madame le Maire

Anne-Marie FORGEOUX



AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Regu le 05/11/2014



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
public de l'eau potable
(Article L.2224-5 du CGCT)**

2012

**Service de l'eau
Service des finances
Service Techniques**

SOMMAIRE

Avant propos.....2

CHAPITRE1 : Les indicateurs Techniques

I Les indicateurs de performance

1-Bilan qualitatif.....5

2- Indice de connaissance du réseau.....7

3-Les investissements en 2012.....8

4- Travaux prévus en 2013.....8

CHAPITRE 2 :Les indicateurs financiers

1 Les modalités de tarification.....10

2 les modalités de facturation.....11

3 Les dépenses et les Recettes d'exploitation.....13

4 Financement et investissements.....14

5 Etat de la dette.....14

CHAPITRE 3 : ANNEXES

CONCLUSION

Rappel de la loi

Article L2224-5

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 161

Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessous ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

La commune bénéficie d'une ressource en eau abondante qui suffit à desservir tout le territoire. De plus les variations saisonnières ne mettent pas en péril cette ressource.

Grâce à ces conditions, la commune bénéficie d'une dérogation Préfectorale et peut ainsi facturer l'eau au forfait et non au volume.

Le présent rapport a pour but de dresser le bilan technique et financier de ce service.

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Regu le 05/11/2014

CHAPITRE 1

LES INDICATEURS TECHNIQUES

AR PREFECTURE005-210500799-20141029-101-CC
Reçu le 05/11/2014**Le nombre d'habitants permanents et saisonniers :**

Pour l'année 2012, la population permanente de la commune du Monétier les Bains est de 1087 personnes.

Population saisonnière (données 2011)

Sources : Office du Tourisme, service de l'eau commune du Monétier

Catégorie	Nombre
Résidences secondaires ou meublés	3031
Chambres d'hôtel	735
Gîtes Chambres d'hôtes	297
Résidence de tourisme+TO	509+20
Place en village vacances ou hébergement collectif	532
Emplacements Camping	70
TOTAL	
	5194

Ressource en eau

Actuellement six captages sont utilisés pour l'alimentation en eau potable :

- Pompage des « Fontêtes » → le Lauzet
- le Petit Tabuc + Pompage du Grand Tabuc → le Casset
- (la Moulette) et le Grand Tabuc → le chef lieu
- le Bachas + Cibouit → les restaurants d'altitude
- le Villard (bois des Guibertes) + Le grand Tabuc → les Guibertes, les Oches
le Freyssinet et le Serre

Trois captages ont été supprimés, ainsi que deux réservoirs les travaux de déconnexion sont en cours :

- Captage des Nays.
- Captage de la Garcine
- le Serre quant à lui conserve son réservoir.

L'utilisation du réservoir du Casset a été rétablie depuis la mise en service du pompage depuis le Grand Tabuc..

Les habitations du Lautaret sont alimentées par un captage se trouvant sur la commune de Villar d'Arène. (Combe de LAURICHARD)

La commune est équipée de sept réservoirs, correspondant à chacun des captages, sauf pour le chef lieu, qui compte deux réservoirs. Ces réservoirs ont été munis de compteurs destinés à compter l'eau distribuée dans le réseau communal, au mois de juillet 2002.

Un dé sableur a été installé sur le captage du grand Tabuc au cours des années quatre vingt dix.

Le réseau de distribution sur l'ensemble de la commune représente 20 km 500 de tuyaux de différentes natures : fonte, acier, PVC, PEHD.

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Regu le 05/11/2014

Volumes prélevés sur chaque ressource

Sources de La Moulette (réservoir du haut), le Monétier les Bains: 94242 m³
Sources de La Moulette (réservoir du bas), le Monétier les Bains: 173315 m³
Source de l'Aiguillette, Le Lauzet : ABANDONNE
Sources du Clos du Gué, Le Casset : 74393 m³
Sources des Villards, les Guibertès 296316 m³
Source du Tabuc : 732587 m³
Source du Bachas : 16568 m³
Source des Fontêtes : 81113 m³

B- Indicateurs de performance

1) Bilan qualitatif

Au titre du contrôle sanitaire réglementaire, l'ARS (Agence Régionale de Santé) effectue périodiquement des analyses. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et du volume produit.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire CARSO de LYON, laboratoire agréé par le ministère de la Santé mandaté par l'ARS.

Qualité de l'eau distribuée dans les différents réseaux :

ARS
 Agence Régionale de Santé
 Provence-Alpes
 Côte d'Azur

Délégation territoriale
 des Hautes-Alpes

5, rue des Sillos
 BP 157 05004 GAP cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Document destiné
 aux consommateurs

à

MONETIER LES BAINS



BILAN DE L'ANNEE 2012

Exploitation et origine de l'eau

La commune gère le
 service de distribution
 d'eau potable.

L'ensemble des
 hameaux et le chef-lieu
 sont alimentés par
 plusieurs captages
 d'eau de source.

Les différents réseaux de distribution

- Réseau 1 : Chef-lieu
- Réseau 2 : Lauzet, Pont de l'Alp
- Réseau 3 : Casset
- Réseau 4 : Guilbertes, Freyssinet, Serre Barbin, Ochtes
- Réseau 5 : Bachas

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux

- Réseau 1 : 66,66% d'analyses conformes
- Réseau 2 : 100% d'analyses conformes
- Réseau 3 : 85,71% d'analyses conformes
- Réseau 4 : 100% d'analyses conformes
- Réseau 5 : 100% d'analyses conformes

Protection des captages

Trois ressources ont fait
 l'objet de la procédure
 administrative de
 protection des captages
 d'eau potable. Pour
 quatre autres, la
 procédure est en cours.



Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

- Réseau 1 : eau peu calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 11,5 degrés français (°F).
- Réseau 2 : eau peu calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 17,8 degrés français (°F).
- Réseau 3 : eau peu calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 18,5 degrés français (°F).
- Réseau 4 : eau peu calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 13 degrés français (°F).
- Réseau 5 : eau peu calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 13 degrés français (°F).

Nitrates : Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur doit être inférieure à 50 mg/l.

La teneur en nitrates des réseaux publics a toujours été conforme vis à vis de la norme.
 Minimum : 0,80 mg/l – Maximum : 1,60 mg/l

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/l. Un excès de fluor peut induire des risques de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents).

La teneur en fluor des réseaux publics a été conforme vis à vis de la norme.
 Maximum : 0,20 mg/l

Pesticides : ils proviennent d'une utilisation excessive de produits de protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) Norme : inférieur à 0,1 µg/l.

Les réseaux ont fait l'objet de 5 recherches de pesticides (1002 paramètres mesurés).
 Leur teneur est conforme à la norme.

Février 2013

Le Lauzet*Nico Siemens.*

L'eau du Lauzet présente :

.une conductivité de 124 $\mu\text{S/cm}$ alors que la référence de qualité se situe entre 200 et 1100 $\mu\text{S/cm}$.

.Un PH de 7,6

Potentiel hydrogène.

.Un TH 5 (le Titre Hydrotimétrique) compris entre 4 et 5,6°F.

Cette eau est dite « agressive ».

L'agressivité de l'eau captée, en générale, en zones montagneuses et forestières est la conséquence de l'addition de plusieurs facteurs tels qu'un PH acide (inférieur à 6,5), une minéralisation très faible (conductivité inférieure à 150 $\mu\text{S/cm}$) et une dureté faible (inférieure à 8°TH)

Les analyses de 2007 – 2008 faisaient apparaître un dépassement de la limite de qualité du paramètre arsenic, avec des valeurs comprises entre 0.011 et 0.012 mg/l au lieu de 0.010 mg/l. Afin de faire baisser ces valeurs, la commune du Monétier a mis en place, en décembre 2008, une station de pompage, en aval du village du Casset, pour renforcer le refoulement de la conduite du Monétier les Bains vers le Casset. Depuis la mise en route de l'installation l'eau de distribution au Casset est mélangée et la proportion varie entre 50 % et 90 % d'eau du Monétier. Le taux d'arsenic lors des analyses 2011 gravite entre 4 et 2 microgrammes par litre.

Le Bachas :

Les non conformités relevées sont dues à la présence de germes non pathogènes (qui ne provoquent pas de maladies), qui se développent dans les milieux naturels (sol, végétation, eaux naturelles) ils existent aussi dans les matières fécales

Il est important de noter que les normes de conformité de l'eau potable sont de plus en plus sévères et complexes.

La dureté de l'eau

La dureté de l'eau provient de sa teneur en calcium et en magnésium. Elle est calculée en titre hydrotimétrique (TH) et révèle le taux de calcaire de l'eau. Une eau est déclarée calcaire au delà du taux moyen qui est de 15 degrés français (F°). Le TH de l'eau sur la commune varie selon les prélèvements et selon les sources.

	<i>Titre hydrotimétrique</i>	
Chef lieu	TH = 11,5 ° F	eau peu calcaire
Le Lauzet	TH = 4,8 ° F	eau peu calcaire
Le Casset	TH = 18,5 ° F	eau peu calcaire
Les Guilbertes	TH = 13 ° F	eau peu calcaire
Le Freyssinet	TH = 13 ° F	eau peu calcaire
Le Serre	TH = 13 ° F	eau peu calcaire
Les Oches	TH = 13 ° F	eau peu calcaire
Le Bachas	TH = 13 ° F	eau peu calcaire

Rendement et indice linéaire de perte global :

Secteur	Rendement 2003	Indice linéaire de perte global	Rendement Estimation 2007
Lauzet	35 %	56 m3/j/km	10%
Casset	72%	80 m3/j/km	22%
Monétier	73%	60 m3/j/km	45%
Guibertès	32%	58 m3/j/km	41%
Freyssinet	82%	50m3/j/km	37%
Serre	41%	86 m3/j/km	72%

Le réseau d'eau de la commune du Monétier commence à vieillir, mais depuis quelques années des travaux ont été réalisés :

- remplacement de conduites: rue du château, rue saint-Eldrade, rue de la Rotonde...
- extension du réseau : Maison Blanches, Fontenil, rue du Clôt du Prêtre, lavoir des Guibertès, alimentation de la déchetterie.
- bouclage de conduite : rue de La Cave au Casset, chemin du Serre des Bruns au Freyssinet, UCPA, chemin du Petit Lauzet, HLM garage communaux, rue de la Fruitière. Réfection du réseau d'eau centre Bourg, remplacement de la conduite sous la RD 1091 entre le carrefour du four et La Poste
- remplacement de tuyau en plomb de particuliers.
- Création d'une conduite du Grand Pont vers les Guibertès
- Installation d'un système de pompage au Casset et aux Guibertès.
- Remplacement de la conduite fonte de la rue de Bretagne par une conduite neuve en PEHD.
- Création d'un captage aux Fontêtes avec station de pompage et réalisation d'une conduite jusqu'au réservoir du Lauzet.
- Bouclage du réseau du Villard avec le Bourg

3-Les investissements en 2012

Travaux réalisés :

- procédure administrative pour la Source des Fontêtes
- procédure de mise en conformité des captages du Casset, des Guibertès et du Bachas par le bureau d'étude Saunier :
 - o qualité des eaux prélevées
 - o ressources
 - o inventaire des sources de pollution potentielles
 - o enquête publique sur les périmètres de protection
 - o dossier d'enquête loi sur l'eau
 - o publication aux hypothèques
- Recherche de fuites sur le réseau
- Réfection complète du réseau de la rue de Bretagne, 2^{ème} tranche.
- Dossier d'autorisation des divers usages de l'eau sur le captage du Grand Tabuc (Eau Potable – Aspersions - neige de culture) *Dossier P. co. Carrouly*
- Etude technique de maillage de tous les réseaux de la commune.

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Reçu le 05/11/2014

4-Travaux prévus en 2013

- 1) Recherche de fuites sur le réseau
- 2) Pose de vannes de sectionnement au Monétier les Bains
- 3) Réalisation d'une pico centrale (petite centrale électrique) sur la conduite du captage du Grand Tabuc.

Sectoriser / pas fait

Le Schéma Directeur d'Eau Potable a été réalisé au cours de l'année 2002. Ce schéma nous permet de faire le point sur l'état du réseau, de recenser les fuites, de programmer des travaux pour améliorer son fonctionnement.

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Regu le 05/11/2014

Chapitre 2

LES INDICATEURS
FINANCIERS

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Reçu le 05/11/2014

1- Les modalités de tarification :

Le Conseil Municipal du Monétier fixe par délibération en fin d'année civile les tarifs pour l'année suivante.

Les tarifs sont de type forfaitaire, en fonction de la catégorie de client. Il n'existe pas moins de 22 catégories différentes, adaptées à la configuration actuelle et future de la commune (notamment à cause des importants travaux d'urbanisation en cours sur le territoire).

Les tarifs comprennent également des services pouvant être rendus aux abonnés : l'ouverture ou la fermeture de vanne et le branchement au réseau.

La délibération applicable pour l'année 2012 est la suivante :

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Reçu le 05/11/2014

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Montélier-les-BainsCommunes du
MONTEILIER-LES-BAINS 05220

N°078/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALL'an deux mil douze,
Le 10 octobre à 18 heures 30Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Pierre BOUVIER, Maire

Etaient présents :

Roger GUGLIELMETTI - Anne-Marie FORGEOUX - Claude PLIBINDOUX

Christophe MARTIN, Adjoint

Christophe CANGIANO - Patrick LESPINASSE - Olivier REY - Edmond CADET -

Catherine REBATTEL - Alain BOITTE - Carole CISSE - Bruno BOUCHARD -

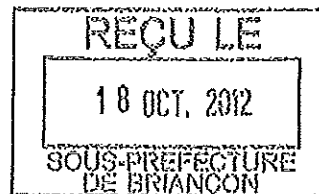
Alain BERNARD

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Béatrice KOEKKOKB à Patrick LESPINASSE

Christophe CANGIANO a été élu Secrétaire



DATE DE CONVOCATION

5 octobre 2012

DATE D'AFFICHAGE

11 octobre 2012

NOMBRE DE CONSBILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 14

VOTANTS 15

OBJET :
TARIFS DU SERVICE
DE L'EAULe rapporteur informe le Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter la
tarification de l'eau potable, sachant que ces tarifs n'ont pas été augmentés
depuis 2010.Cette augmentation de 2% permettra d'assurer l'entretien et la modernisation
des réseaux et de répondre aux exigences, toujours plus drastique, de
l'Agence Régionale de SantéEn conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à
l'unanimité**APPROUVE** les tarifs ci-dessous

catégories	tarifs antérieurs	nouveaux tarifs
Logement	64,69	65,98
Meublé 1 à 7 personnes	64,69	65,98
Meublé 8 à 12 personnes	115,62	117,93
Hôtel, collectivité place lit-couchage	11,18	11,40
Hôtel par chambre, kitchenette	55,43	56,53
Colonne, camping par place	7,98	8,13
Commerces : laverie, bar	114,99	117,28
Commerces : alimentation, artisans, professions libérales	58,08	59,24
Supérette	121,21	123,63
Cantins, collectivité (lit, couchage)	5,12	5,22
Restaurant jusqu'à 100 places	6,24	6,36
Restaurant au-delà de la 100 ^e place - par place	4,78	4,87
Jardin seul	43,75	44,62
Piscine	43,75	44,62
Manœuvre de vanne	13,06	13,37
Forfait prise en charge réseau	271,92	277,35
Centre thermofudique	11 124,00	11 346,48
Eau construction log. 1 à 5 appartements	86,52	88,25
Eau construction log. 6 à 15 appartements	247,20	252,14
Eau construction au-delà de 15 appartements	618,00	630,36
Eau chauffer autres constructions shob < 500 m²	86,52	88,25
Eau chauffer autres constructions 500 < shob < 2000 m²	247,20	252,14
Eau chauffer autres constructions shob > 2000 m²	618,00	630,36

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC
Reçu le 05/11/2014

En outre, suite à la directive du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le taux de base de la redevance pollution augmente d'un centime par mètre cube, soit 0.22 €/m³ au 1^{er} janvier 2012 au lieu de 0.21 €/m³ en 2011.

En conséquence, il est nécessaire de répercuter cette augmentation afin de recouvrer les sommes dues.

Les nouveaux tarifs, par catégories, seront pour 2012 les suivants :

Catégories	Prix 2011	Prix 2012
Logement	15,40	16,17
Meublé 1 à 7 personnes	15,40	16,17
Meublé 8 à 12 personnes	28,89	30,33
Hôtel, collectivité place lit couchage	1,92	2,00
Hôtel par chambre, kitchenette	13,20	13,86
Colonies, camping par place	1,35	1,42
Commerces : laverie, bar	28,89	30,33
Commerces : alimentation, professions libérales, artisans	15,41	16,18
Supérette	38,51	40,43
Cantine, collectivités (lit couchage)	3,85	4,04
Restaurant jusqu'à 100 places (par place)	96,30	101,11
Restaurant au-delà de la 100 ^{ème} place	209,91	220,40
Piscine	10,60	11,13
Centre thermohydrique	209,91	220,40

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE MAIRE



AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Reçu le 05/11/2014

2- Les modalités de facturation :

A partir de l'année 2006, l'assainissement (compétence de la Communauté de Communes du Briançonnais) a été délégué à la SEERC.

Pour des raisons techniques, il a été décidé de facturer sur le même document l'eau et l'assainissement.

Un paiement global est effectué par le contribuable à la Trésorerie du Monétier, cette dernière se chargeant du reversement de la part revenant à chacun.

Ce procédé est inscrit dans une convention de facturation conclue entre la SEERC, la Communauté de Communes du Briançonnais et la Commune du Monétier.

Le modèle de facture est le suivant :

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Révisé le 03/11/2014
Trésorerie du MonétierTel:04-92-24-40-04
Service de l'Eau
Mairie

TEST 1 LOG

Réf. Client

70-008277-00

Adresse desservie :
TEST MONETIER LES BAINS
05220 Monétier les BainsExp : TRESORERIE DU MONETIER
05220 MONETIER LES BAINSService de l'Assainissement
Tél 0810 457 457
de 8h à 19h - samedi 8h à 13h
SEERC BP 20008 Aix en Pce cedex 3
Accueil 1er et 3e jeudis du mois 9h 12h
Z.A. du Chazal à Briançon
URGENCES 24H/24 0810 757 757Dest :
TEST 1 LOG
05220 MONETIER LES BAINS

FACTURE

17 Octobre 2012

Service Eau et Assainissement du Monétier les Bains

Présentation simplifiée
de votre facture annuelle

détail au dos

Votre Bloc-notes

La part assainissement de cette facture
concerne la consommation forfaitaire de
l'année 2012 et les abonnements sur 12
mois du 1er décembre 12 au 30 nov 2013
Votre situation change,
En cas de changement d'occupant (déména-
gement, changement de nom, vente),
la nouvelle situation
ne sera prise en compte, pour la facture
2013, qu'à la date de réception de
l'information en mairie.

	Montant TTC
Eau commune de Monétier les Bains	86,67
Dont Montant de TVA	4,52
Assainissement SEERC et CCB	235,19
Dont Montant de TVA	15,39
TOTAL	321,86

NET A PAYER

321,86 €

Merci de régler cette facture à réception au plus tard le : 16 Décembre 2012.

Prochaine facture : Novembre 2013

Montant en
euros
321,86Votre référence :
70-008277-00
N° de facture :
0015765-1COMMUNE LE
MONETIER LES
BAINS
(10/28)

BENEFICIAIRE : COMMUNE LE MONETIER LES BAINS

PAYEUR : TEST 1 LOG

MONTANT EN EUROS

547374000126 03130000000000157650050104990806 32186

ETATS BUDGET CORPIS CLE

Joindre un RIB

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal, ou de caisse d'épargne.

Veuillez débiter mon compte

DATE du montant ci-dessous SIGNATURE

TEST 1 LOG
05220 MONETIER LES BAINSCentre n°06 - NRE 547374
COMMUNE LE MONETIER LES
BAINS *

TIP Titre Interbancaire de Paiement

CENTRE D'ENCAISSEMENT
TRESOR PUBLIC
59885 LILLE CEDEX 9

Montant en euros : 321,86

Référence facture : 0015765-1

NE BIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

020010500126 TEST 1 LOG

547374000126 03130000000000157650050104990806 32186

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Regu le 05/11/2014



Détail de votre facture

Réf. Client : 008277-00-00 / N° Facture : 0015765-1-1801-01

	Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant Consommation € HT	Montant Abonnements et autres € HT	Sous-totaux € HT	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU					65,98	
ABONNEMENT						
0240 Commune du Monétier Eau Logement année 2012	1	65,98		65,98		5,5
ORGANISMES PUBLICS					16,17	
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE						
0809 Redevance Pollution Logement	1	16,17		16,17		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					209,50	
ABONNEMENT						
0450 CCB du 01/12/12 au 30/11/13 Logement	1	15,67		15,67		7,0
0340 SEERC du 01/12/12 au 30/11/13 Logement	1	59,62		59,62		7,0
0360 Forfait conso. SEERC Logement année 2012	1	134,21		134,21		7,0
ORGANISMES PUBLICS					10,30	
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE						
0890 Modernisation réseaux de collecte Logement	1	10,30		10,30		7,0
TOTAL HT				301,95	301,95	
MONTANT TVA (à 7,00 %)				15,39	15,39	
MONTANT TVA (à 5,50 %)				4,52	4,52	
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits				321,86	321,86	
NET A PAYER					321,86 €	

Pour mieux comprendre votre facture

Votre commune est gestionnaire de la distribution de l'eau potable.

du service.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

financier aux communes pour la lutte contre la pollution et la protection du milieu naturel.

fonctionnement restant à sa charge.

Part de la SEERC :

Ces montants permettent à la SEERC de couvrir les investissements et les charges d'exploitation pour la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que le contrôle qualité.

Distribution de l'Eau.

Part fixe: couvre les frais d'entretien

des réseaux, matériels, amortissements, emprunts. Due indépendamment de la conso.

Part variable: couvre le fonctionnement

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics de l'Etat. Elles élaborent des "plans pour l'eau"

dans chaque bassin hydrographique et dans ce cadre apportent un soutien

Collecte et Traitement des eaux usées

Part de la Communauté des Communes du Briançonnais (CCB):

Cette part est reversée à la CCB. Elle permet de couvrir les dépenses de

Comment régler votre facture ?

Espèces Trésorerie du Monétier

TIP datez et signez sans en modifier le montant

Joignez un relevé d'identité bancaire, si cela vous est demandé ou si vos coordonnées bancaires ont changé sans le coller ni l'agrafer, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

Chèques à l'ordre du Trésor Public Joindre TIP non signé en utilisant enveloppe retour

Virement bancaire Rappelez votre référence

sur compte BANQUE DE FRANCE GAP

30001 00408 0000055086 66

IBAN: FR46 3000 1004 0800 0000 5508 666 SWIFT BDFEFRPPXX X



ARS
 Agence Régionale de Santé
 Provence-Alpes
 Côte d'Azur

Délégation territoriale
 des Hautes-Alpes
 5, rue des Silos
 BP 157 05004 GAP cedex

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Document destiné
 aux consommateurs

à

MONETIER LES BAINS



BILAN DE L'ANNEE 2012

Exploitation et origine de l'eau

La commune gère le
 service de distribution
 d'eau potable.

L'ensemble des
 hameaux et le chef-lieu
 sont alimentés par
 plusieurs captages
 d'eau de source.

Les différents réseaux de distribution

Réseau 1 : Chef-lieu
 Réseau 2 : Lauzet, Pont de l'Alp
 Réseau 3 : Cassot
 Réseau 4 : Guilbertes, Fréyssinet, Serre Barbin, Ochos
 Réseau 5 : Bachas

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux

Réseau 1 : 66,66% d'analyses conformes
 Réseau 2 : 100% d'analyses conformes
 Réseau 3 : 85,71% d'analyses conformes
 Réseau 4 : 100% d'analyses conformes
 Réseau 5 : 100% d'analyses conformes

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau 1 : eau peu calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 11,5 degrés français (°F).
 Réseau 2 : eau peu calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 17,8 degrés français (°F).
 Réseau 3 : eau peu calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 18,6 degrés français (°F).
 Réseau 4 : eau peu calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 13 degrés français (°F).
 Réseau 5 : eau peu calcaire - Le titre hydrotimétrique (TH) est de 13 degrés français (°F).

Nitrates : Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur doit être inférieure à 50 mg/l.

La teneur en nitrates des réseaux publics a toujours été conforme vis à vis de la norme.
 Minimum : 0,80 mg/l – Maximum : 1,60 mg/l

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/l. Un excès de fluor peut induire des risques de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents).

La teneur en fluor des réseaux publics a été conforme vis à vis de la norme.
 Maximum : 0,20 mg/l

Pesticides : ils proviennent d'une utilisation excessive de produits de protection des récoltes (insecticides, désherbant...) Norme : inférieure à 0,1 µg/l.

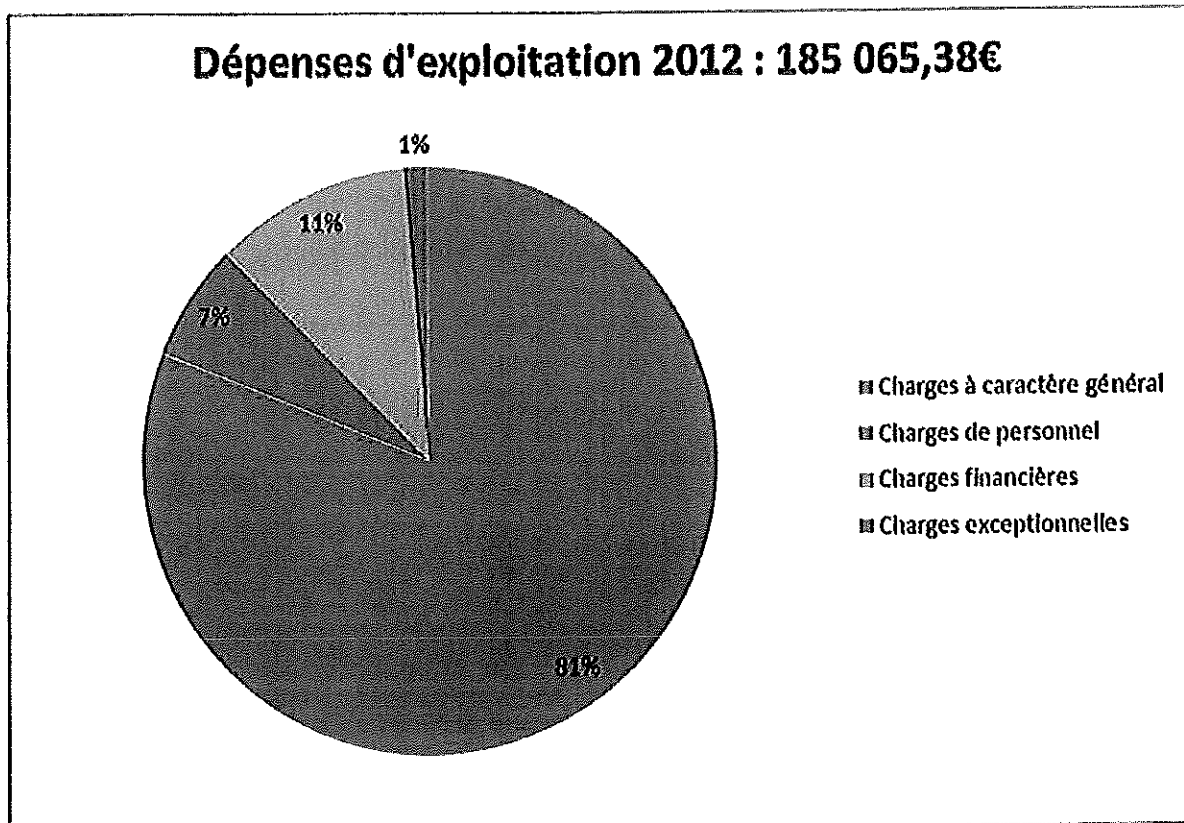
Les réseaux ont fait l'objet de 5 recherches de pesticides (1002 paramètres mesurés).
 Leur teneur est conforme à la norme.



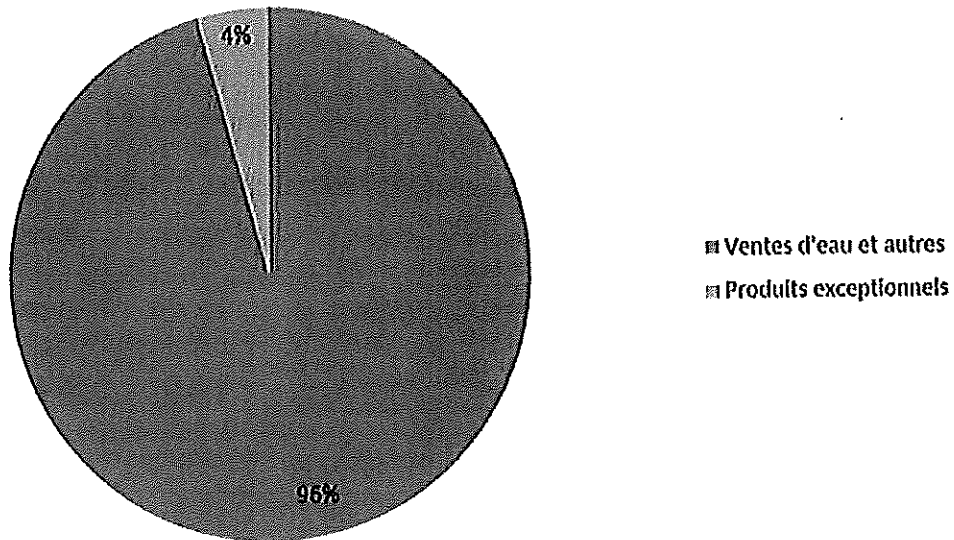
Février 2013

3- Les dépenses et les recettes d'exploitation :

Le service de l'eau fait l'objet d'un budget annexe au budget communal. Celui-ci est assujéti à la TVA et est traité selon la nomenclature M49.



Recettes d'exploitation 2012 : 260 496,70€



Charges à caractère général	149 908,54 €		
Charges de personnel	11 934,84 €	Ventes d'eau et autres	249 295,41 €
Charges financières	20 685,35 €	Autres produits de gestion	0,00 €
Charges exceptionnelles	2 536,65 €	Produits exceptionnels	11 201,29 €
	185 065,38 €		260 496,70 €

4-Financement des investissements :

Comme vu précédemment (cf. §A-4) la commune du Monétier a procédé à divers investissements en 2012.

Opération	Montant dépensé en 2012	Subventions accordées
Grosses réparations sur réseau	7 588,35€ HT	néant
Poteaux Incendie	945,57€ HT	néant
Jonction Fontêtes - Lauzet	21 024,55€ HT	néant

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Regu le 05/11/2014

5-Etat de la dette :

Au titre de l'exercice 2012, la dette du service de l'eau se décompose de la manière suivante :

Objet de la dépense	Organisme prêteur	Durée	Montant	Montant en capital au 01/01/2012	Amortissement 2012	Intérêts 2012	Annuité 2012
Investissements 2002 eau / assainissement	Dexia crédit local	15 ans	113 000	52 839,06	7 783,93	2 599,68	10 383,61
Travaux eau / assainissement	Caisse d'Epargne	15 ans	132 000	70 385,79	8 731,97	3 287,02	12 018,99
Jonction Monétier/ Guibertès	Banque populaire	15 ans	85 000	76 345,58	4 589,13	2 948,23	7 537,36
Jonction Fontêtes/Lauzet	Dexia crédit local	15 ans	230 000	214 568,06	12 773,14	6 378,18	19 151,32
Travaux eaux divers	Crédit Agricole	15 ans	150 000	116 678,91	8 346,83	5 472,24	13 819,07
TOTAL				530 817,40	42 225,00	20 685,35	62 910,35

AR PREFECTURE

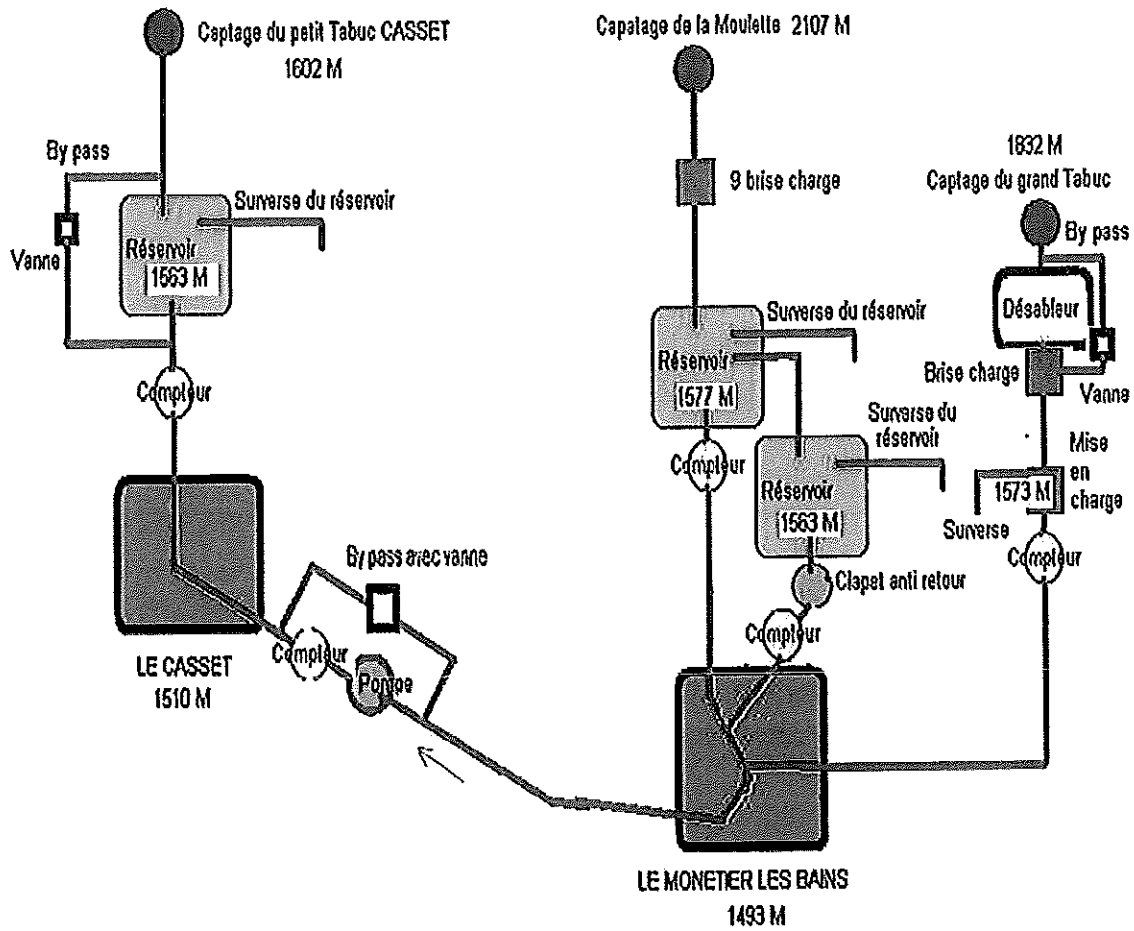
005-210500799-20141029-101-CC

Regu le 05/11/2014

CHAPITRE 3

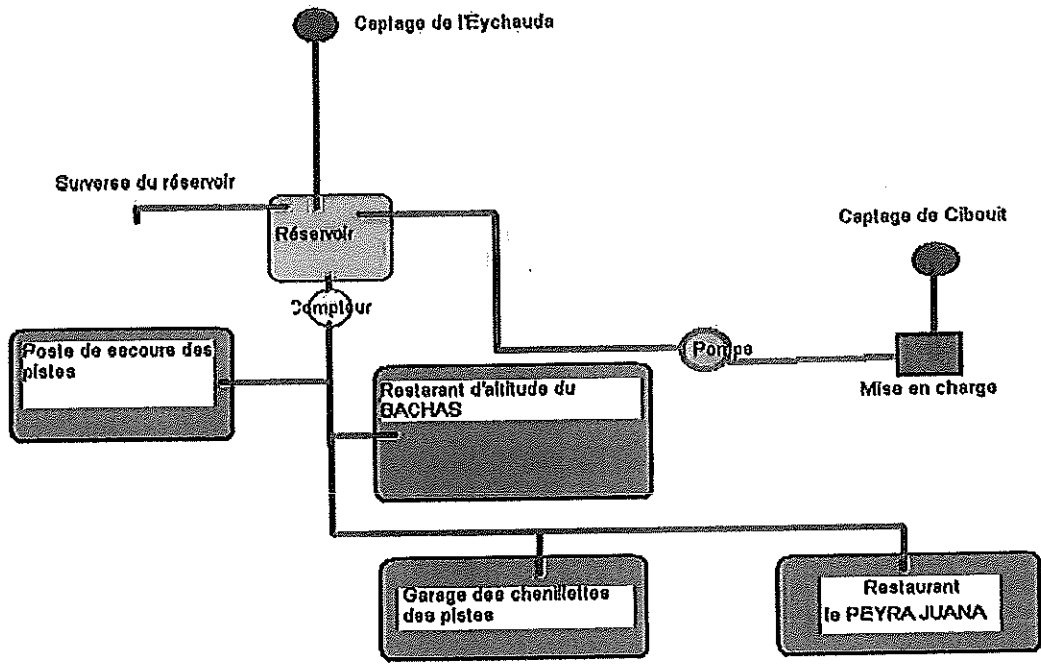
LES ANNEXES

SYNOPTIQUES CAPTAGES



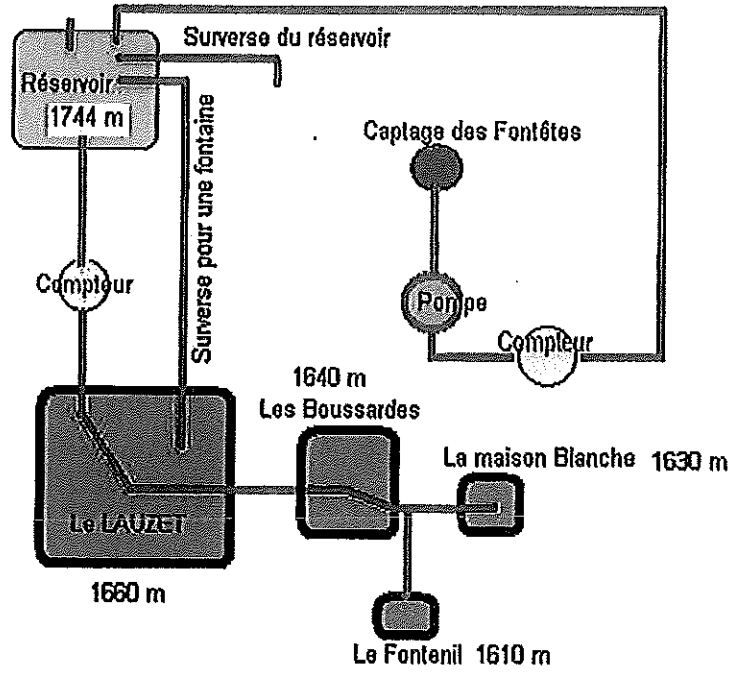
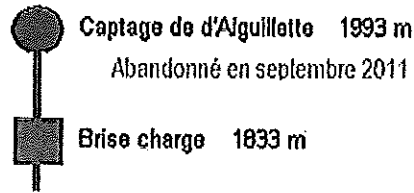
AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC
Reçu le 05/11/2014



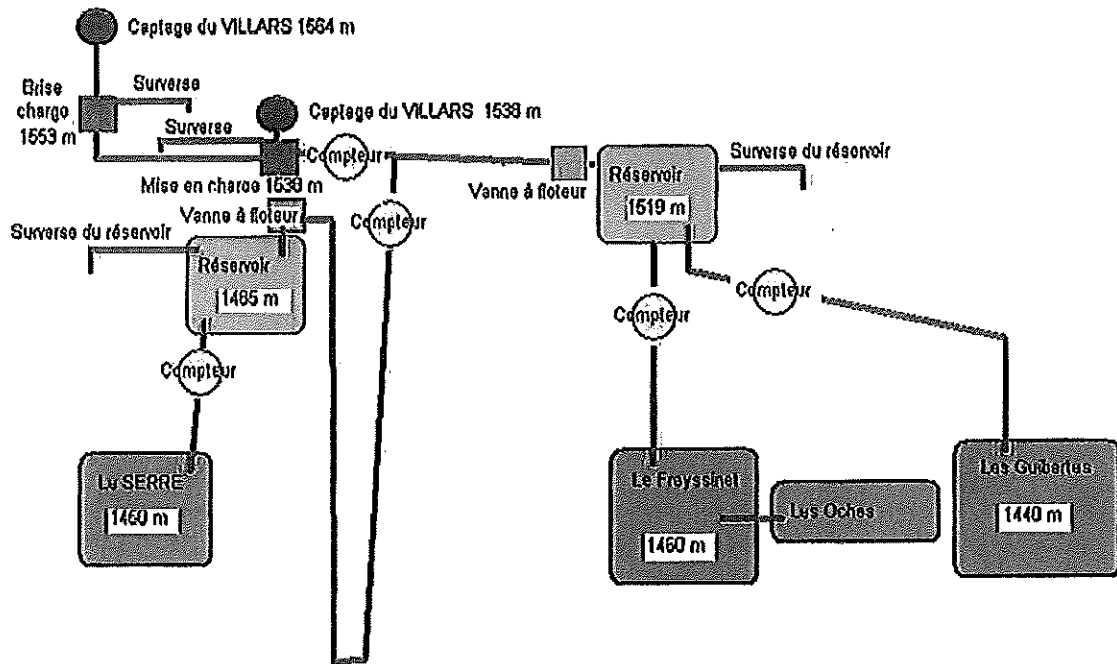
AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC
Reçu le 05/11/2014



AR PREFECTURE

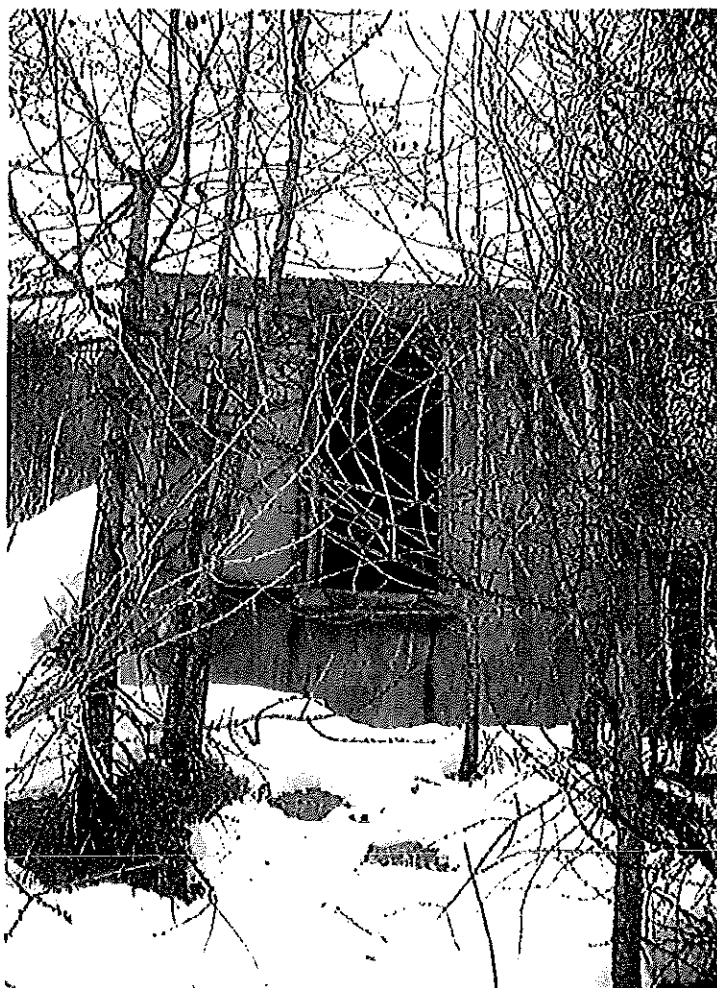
005-210500799-20141029-101-CC
Reçu le 05/11/2014



AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Regu le 05/11/2014

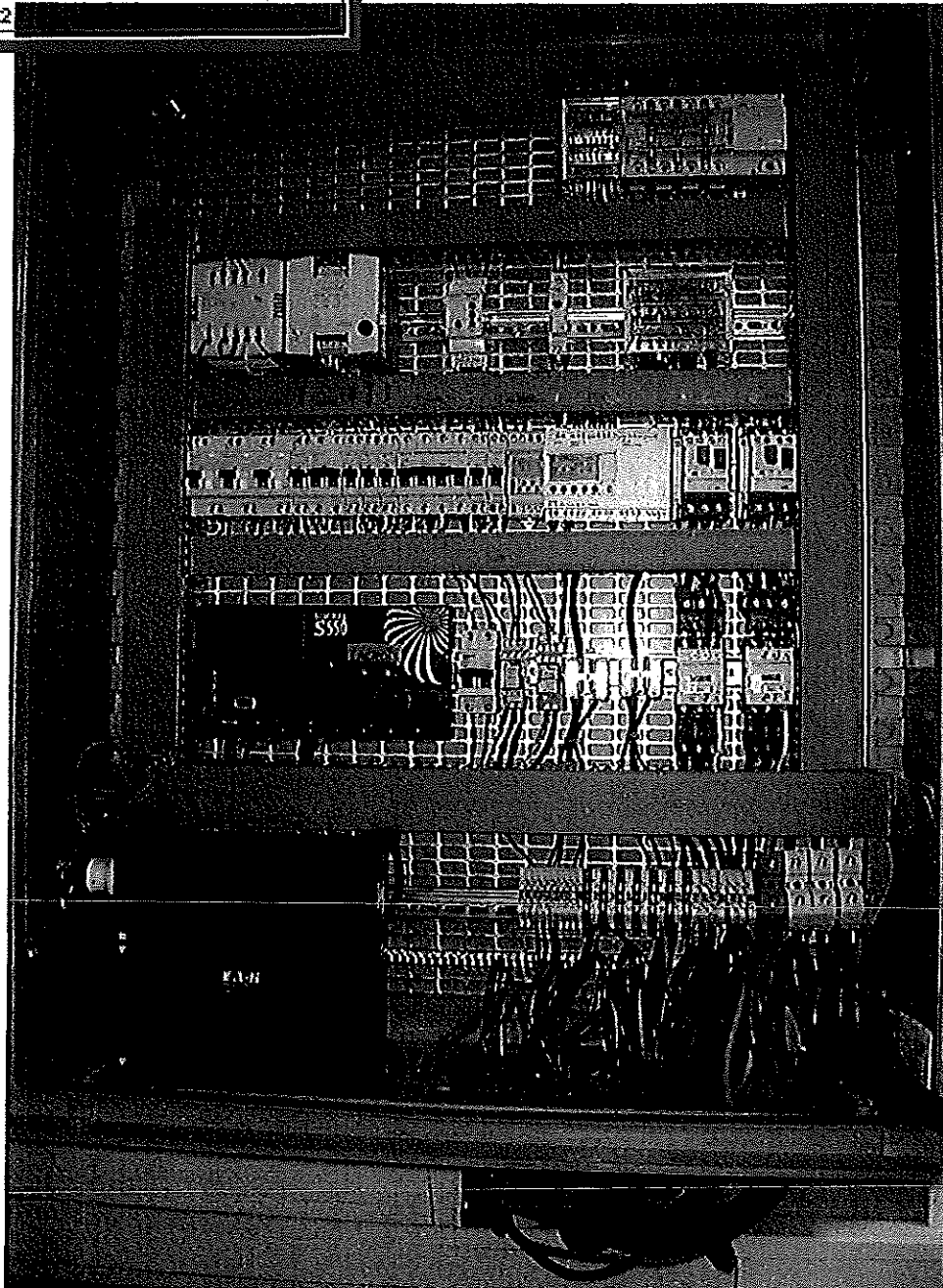


RESERVOIR DU VILLARS

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Regu le 05/11/2

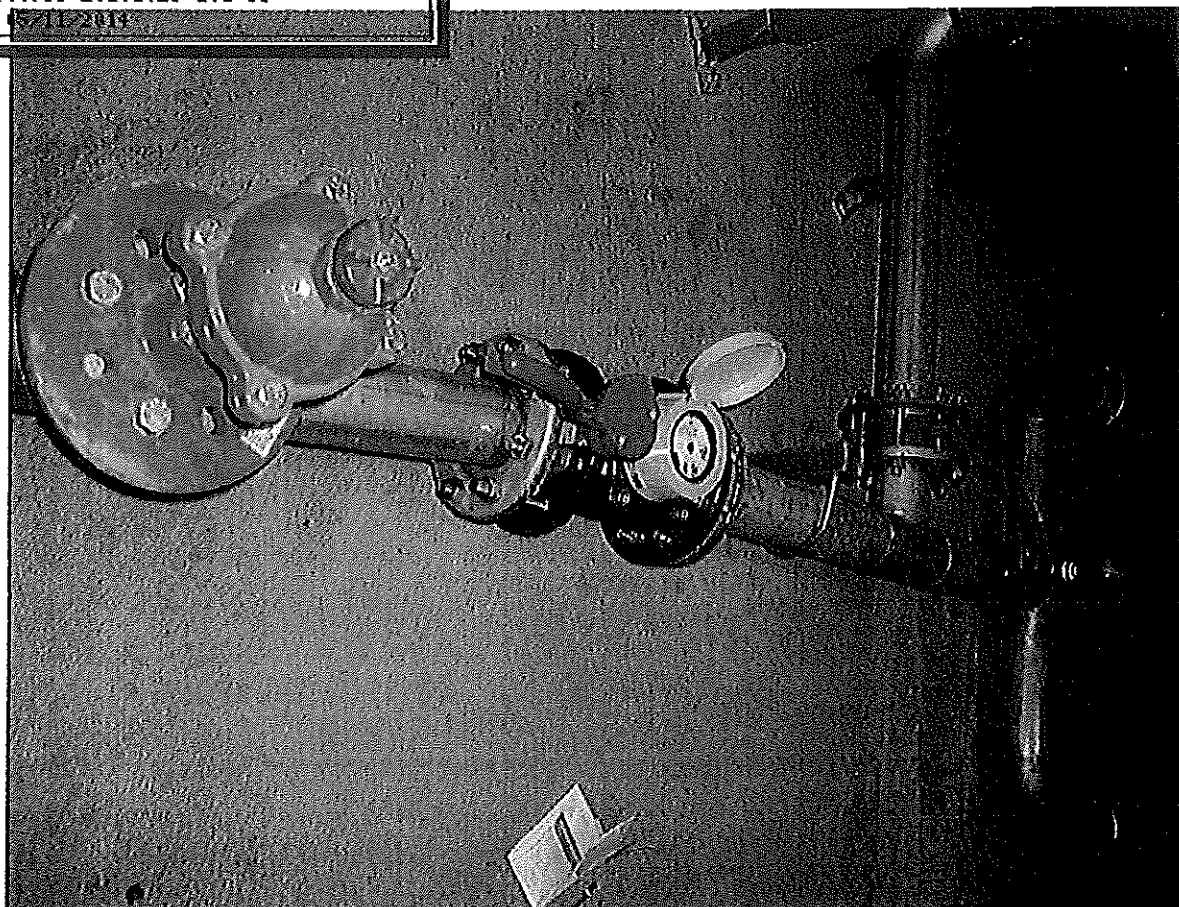


MACHINERIE RESERVOIR DES FONTETES

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Reçu le 05/11/2013

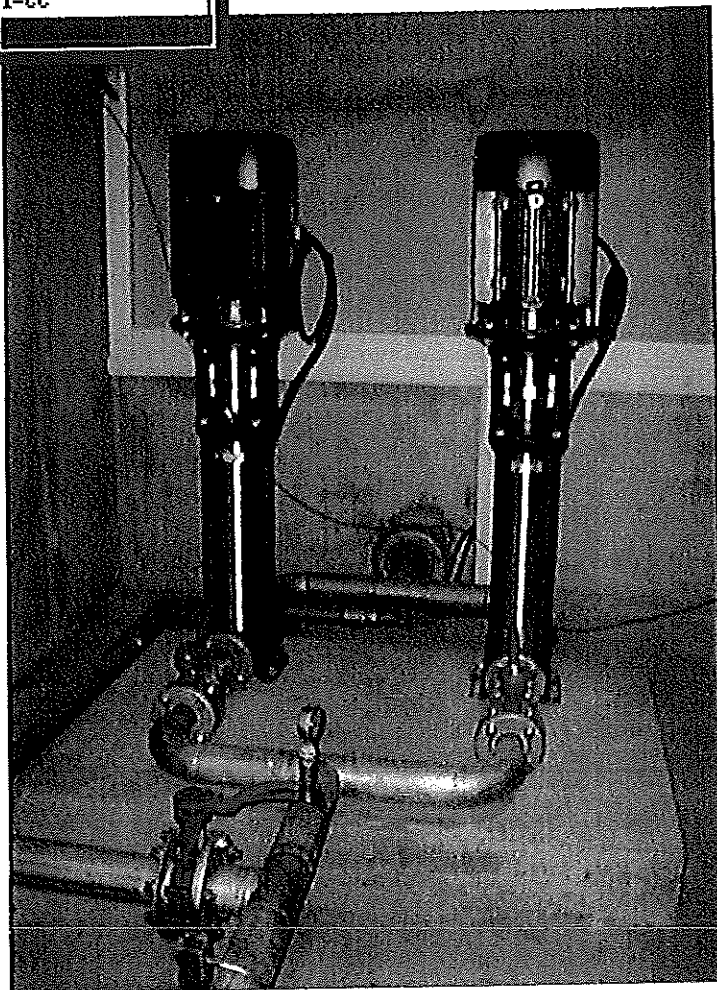


COMPTEUR DES FONTETES

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

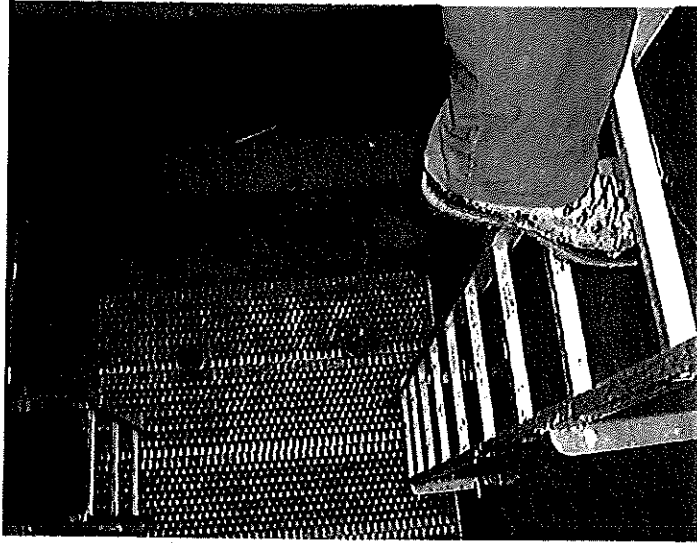
Reçu le 05/11/2014



POMPES DU RESERVOIR FONTETES

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC
Regu le 05/11/2014

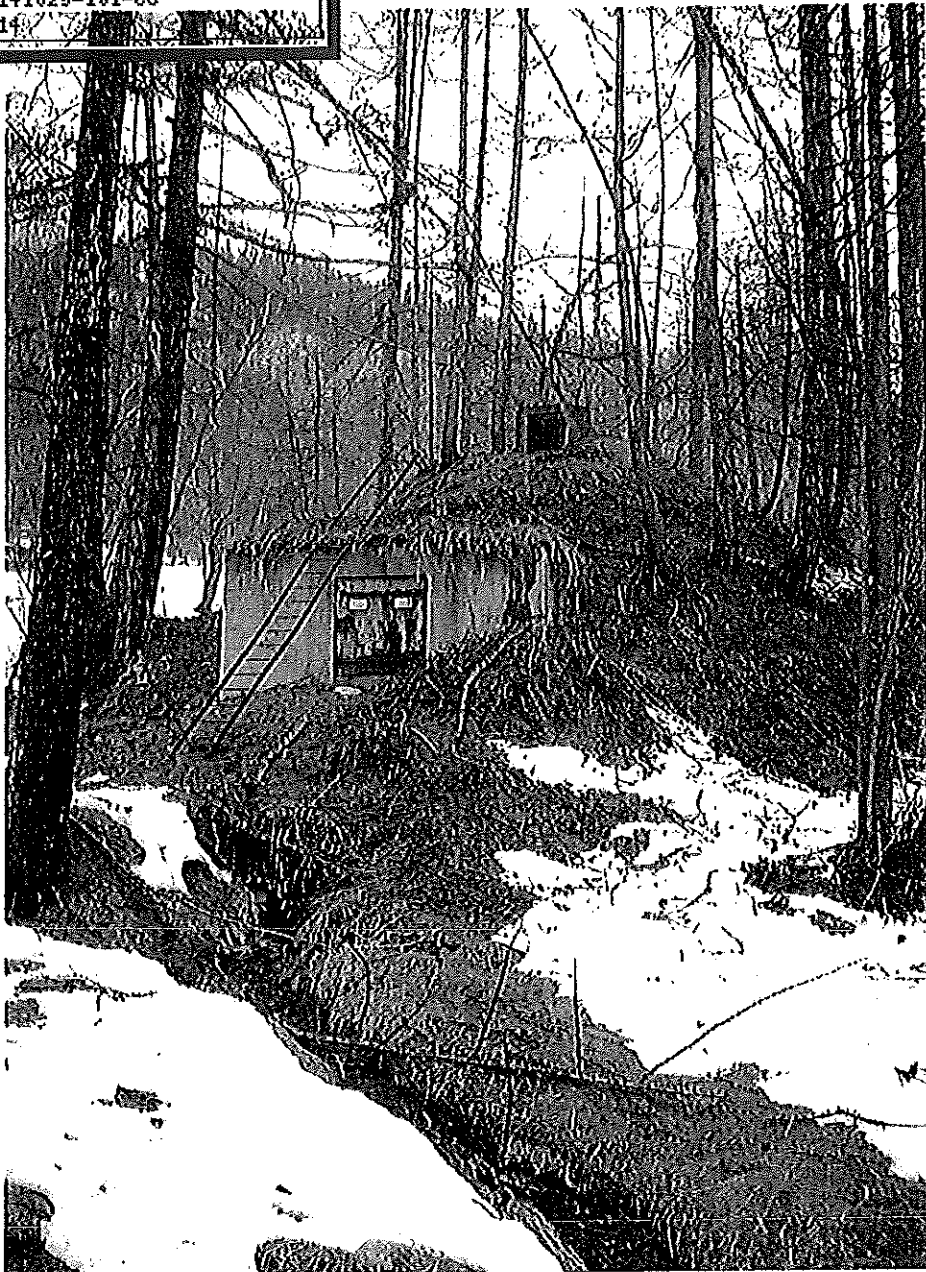


CAPTAGE DES FONTETES

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Regu le 05/11/2014

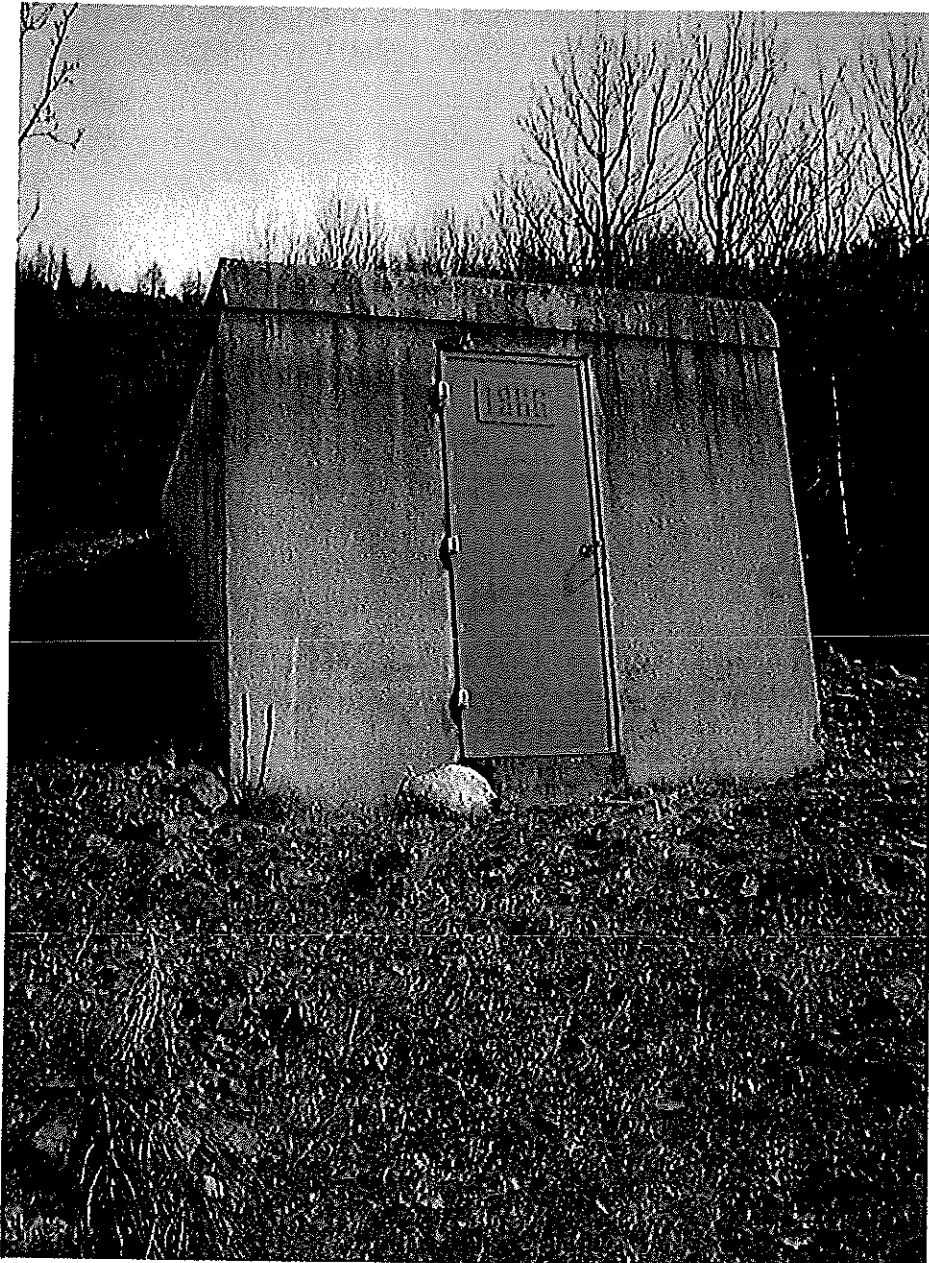


RESERVOIR DU CASSET

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC
Reçu le 05/11/2014

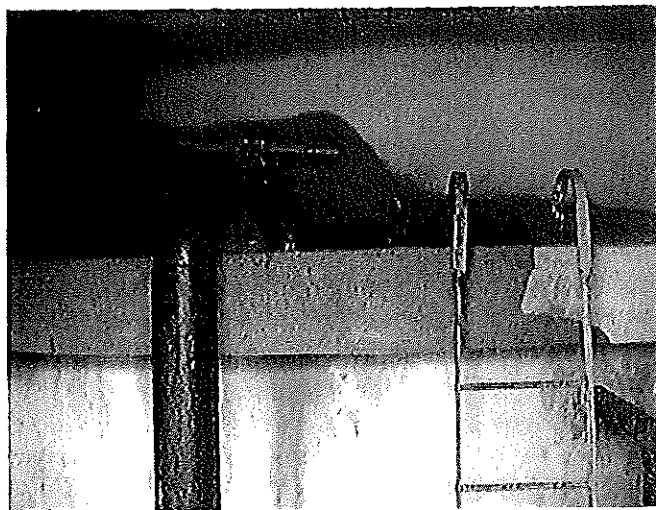
RESERVOIR DU SERRE



AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Reçu le 05/11/2014



RESERVOIR DU SERRE BARBIN

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101-CC

Regu le 05/11/2014

CONCLUSION :

Pour l'année 2012, l'eau distribuée à nos concitoyens est de bonne qualité, toutefois un travail technique d'entretien du réseau ainsi que des améliorations et sanitaires continuent à être réalisés afin de sécuriser au mieux l'alimentation et la distribution en eau tout en essayant de maintenir le plus possible le coût pour le consommateur.



Redevances et aides de l'Agence de l'eau : *qui paie, qui est aidé ?*



QUI EST L'AGENCE DE L'EAU ?

L'Agence de l'eau est un établissement public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès de tous les usagers de l'eau, ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques...

L'Agence met à disposition de tous des informations sur l'état et les usages de l'eau et des milieux aquatiques.



LES REDEVANCES : FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE L'EAU

Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, paient des redevances à l'Agence de l'eau.

Les ménages et tous les abonnés aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires) paient leurs redevances via la facture d'eau. Tous les habitants s'acquittent de la redevance pour pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau mais aussi en fonction des performances du système d'assainissement en place (collectif ou individuel). Le service de l'eau collecte ces redevances et les reverse à l'Agence de l'eau.



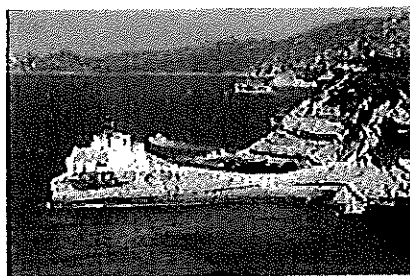
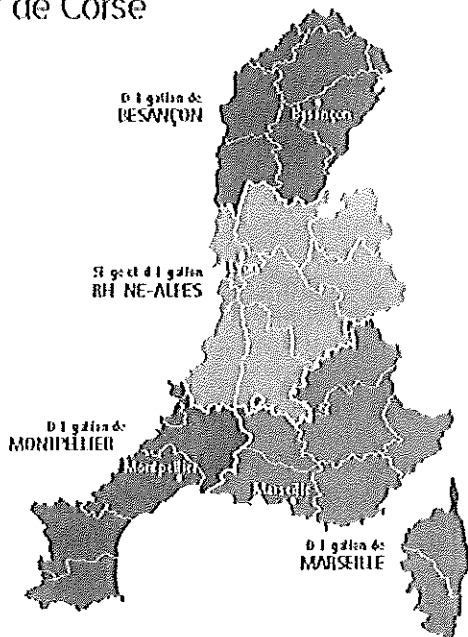
Les services d'eau paient une redevance de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau.

Les autres usagers (industriels, artisans, agriculteurs, pêcheurs...) paient également des redevances directement à l'Agence de l'eau.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le comité d'administration de l'Agence où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux sont augmentés dans les zones de fragilité des ressources en eau. Les redevances sont encadrées par la loi, font l'objet de contrôles et leur paiement est obligatoire.

* La Loi Grenelle 2 du juillet 2010 impose aux maires de joindre à son Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, l'acte et états des lieux annuels par l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse



Bassin de Corse

- 300 000 habitants permanents (la plus faible densité de population de la France métropolitaine)
- 4 millions de touristes chaque année
- 80 % d'emplois tertiaires ; industrie et agriculture peu développées
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN

- mettre aux normes les stations d'épuration
- sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- améliorer la gestion quantitative de la ressource

Bassin Rhône-Méditerranée

- 14 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LE BASSIN

- lutter contre la pollution toxique et les pollutions diffuses
- améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- restaurer les milieux aquatiques dégradés

Le bassin Rhône-Méditerranée couvre principalement 5 régions (23 départements) ; il compte également quelques communes situées dans 6 autres départements (Ariège, Aveyron, Loire, Lozère, Haute-Marne, Vosges).

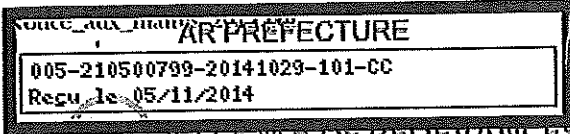


Agence de l'eau
 Rhône-Méditerranée et Corse
 2-4, allée de Lodz
 69363 Lyon cedex 07
 Téléphone : 04 72 71 26 00

Pour en savoir plus : www.eaurmc.fr

Avril 2012. Crédits photos : Focasia, M. Martini, J.L. Rigaux, P. Rocheblaine, D. Moury, E. Sivada, A. Cibot, R. Demariaud, D. Falmagne, R. Lempereur, C. Poussard.

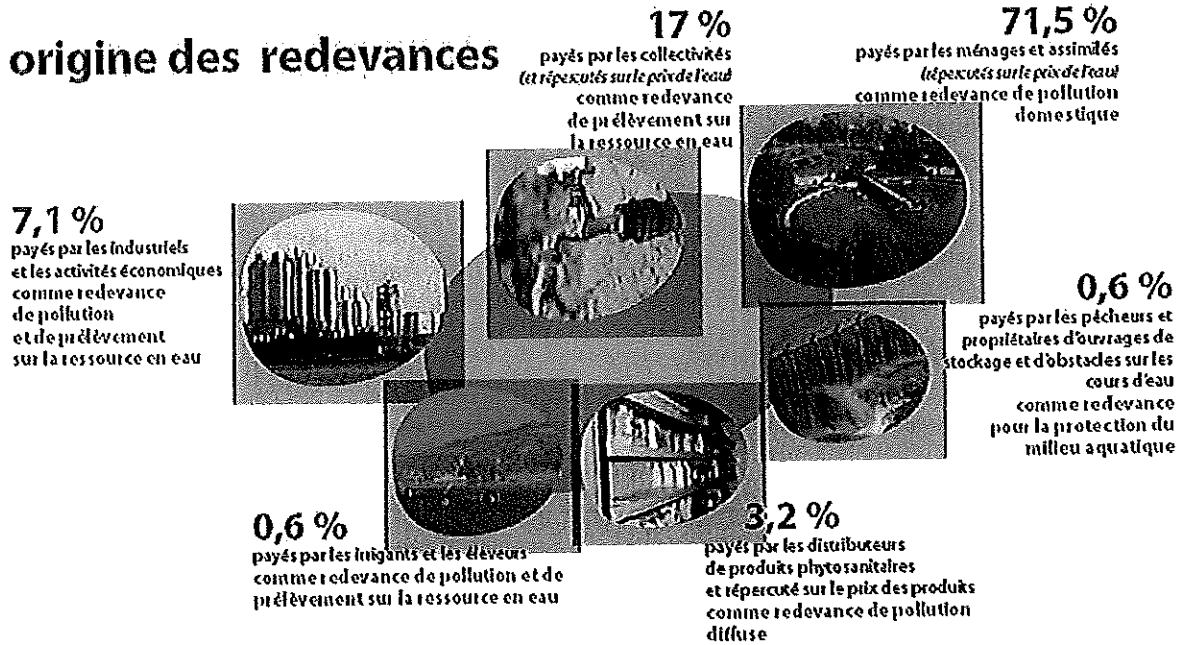




422,5 M€ DE REDEVANCES PERÇUES PAR L'AGENCE DE L'EAU EN 2011

Pour les ménages, les redevances représentent 13,3 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 30 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,30 € pour les redevances.

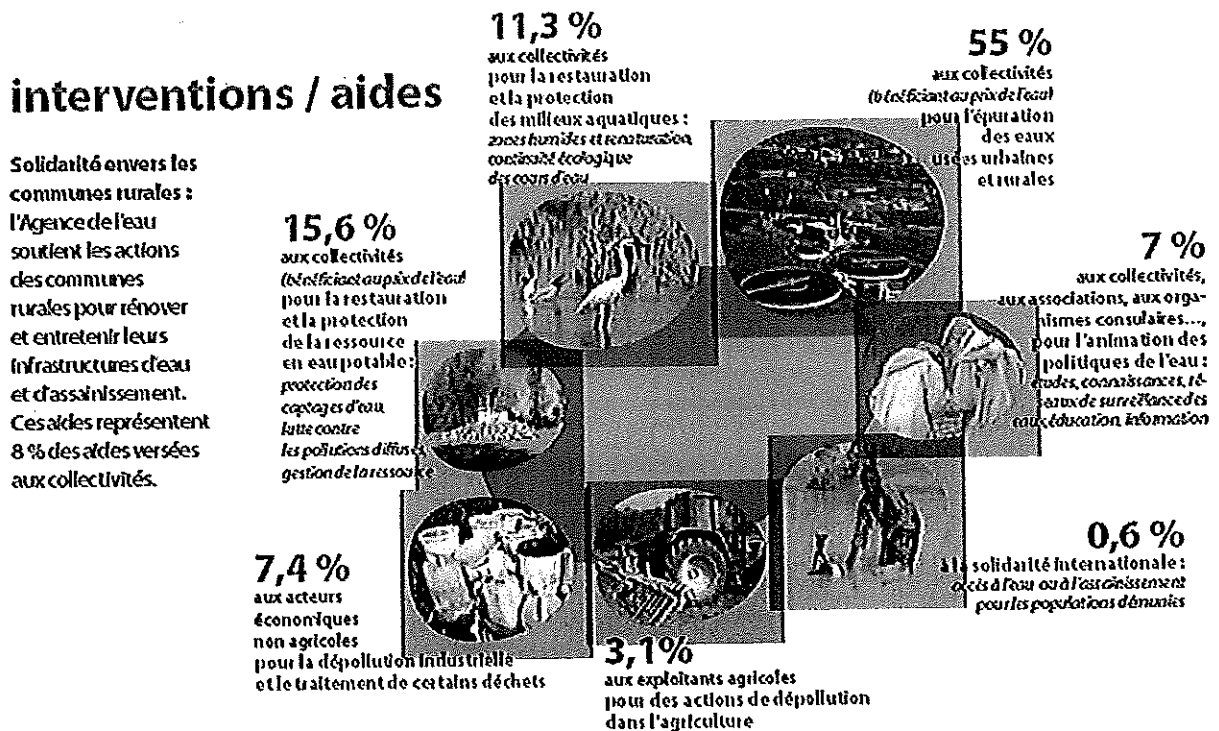
origine des redevances



UNE REDISTRIBUTION AU PROFIT PREMIER DES COLLECTIVITÉS

Plus de 85 % du produit des redevances est redistribué sous forme d'aides. Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

interventions / aides





Exemples d'actions aidées par l'Agence de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

Pour dépolluer les eaux

- 28 stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents habitants (EH) aidées en 2011 pour leur mise aux normes européennes, dont 3 en Corse. Des plus importantes, Bastia (79 000 EH), aux plus petites, Mollans-sur-Ouvèze (2 300 EH).
- 21 opérations sur des secteurs sensibles à la pollution (zones de baignade, de conchyliculture), avec la plus petite station d'épuration urbaine de la Combe (80 EH).

Pour préserver les ressources en eau potable

- 67 captages prioritaires Grenelle en cours de protection et 117 ayant une zone de protection délimitée.
- 3 500 ha supplémentaires de surface agricole utile concernés par des mesures agro-environnementales.

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 206 contrats « zéro phyto » passés en 2011, dont 184 avec les communes.
- 40 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

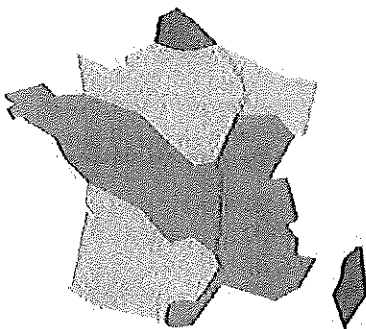
- 3 848 kms de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus en 2011.
- 51 ouvrages rendus franchissables par les poissons en 2011, soit 182 ouvrages sur lesquels la continuité écologique est restaurée depuis 5 ans.
- 1 248 ha de zones humides concernés par une aide, soit 20 648 ha préservés en 5 ans.

Pour le partage de la ressource et les économies d'eau sur les territoires en déficit

Au total, 65 plans de gestion de la ressource en cours d'élaboration, dont 3 terminés en 2011, et 35 programmes de réduction des prélèvements directs en cours qui ont permis d'économiser plus de 18 M de m³ d'eau en 2011.

Pour la gestion solidaire des eaux

60 opérations engagées par les maîtres d'ouvrages du bassin pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.



La France métropolitaine est découpée en 7 bassins hydrographiques sur lesquels interviennent les agences de l'eau.

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau pour 2015, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale possible de leurs interventions (aides et redevances) :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs de l'eau et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les six agences de l'eau disposent d'un statut d'établissement public et relèvent de la sphère du ministère de l'Écologie. Elles comptent 1 800 collaborateurs. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient sur deux bassins, Rhône-Méditerranée et Corse.

AR.PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
Regu le 05/11/2014



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service
public de l'eau potable
(Article L.2224-5 du CGCT)**

2013

**Service de l'eau
Service des finances
Service Techniques**

SOMMAIRE

Avant propos.....2

CHAPITRE1 : Les indicateurs Techniques

I Les indicateurs de performance

1-Bilan qualitatif.....5

2- Indice de connaissance du réseau.....7

3-Les investissements en 2013.....8

4- Travaux prévus en 2014.....8

CHAPITRE 2 :Les indicateurs financiers

1 Les modalités de tarification.....10

2 les modalités de facturation.....11

3 Les dépenses et les Recettes d'exploitation.....13

4 Financement et investissements.....14

5 Etat de la dette.....14

CHAPITRE 3 : ANNEXES

CONCLUSION

Rappel de la loi

Article L2224-5

Modifié par LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 161

Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessous ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

La commune bénéficie d'une ressource en eau abondante qui suffit à desservir tout le territoire. De plus les variations saisonnières ne mettent pas en péril cette ressource.

Grâce à ces conditions, la commune bénéficie d'une dérogation Préfectorale et peut ainsi facturer l'eau au forfait et non au volume.

Le présent rapport a pour but de dresser le bilan technique et financier de ce service.

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE

Reçu le 05/11/2014

CHAPITRE 1

LES INDICATEURS TECHNIQUES

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE

Regu le 05/11/2014

Le nombre d'habitants permanents et saisonniers :

Pour l'année 2013, la population permanente de la commune du Monétier les Bains est de 1087 personnes.

Population saisonnière (données 2011)

Sources : Office du Tourisme, service de l'eau commune du Monétier

Catégorie	Nombre
Résidences secondaires ou meublés	3031
Chambres d'hôtel	655
Gîtes Chambres d'hôtes	248
Résidence de tourisme+TO	509+20
Place en village vacances ou hébergement collectif	532
Emplacements Camping	70
TOTAL	
	5065

Ressource en eau

Actuellement six captages sont utilisés pour l'alimentation en eau potable :

- Pompage des « Fontêtes » → le Lauzet
- le Petit Tabuc + Pompage du Grand Tabuc → le Casset
- (la Moulette) et le Grand Tabuc → le chef lieu
- le Bachas + Cibouit → les restaurants d'altitude
- le Villard (bois des Guibertes) + Le grand Tabuc → les Guibertes, les Oches
le Freyssinet et le Serre

Trois captages ont été supprimés, ainsi que deux réservoirs les travaux de déconnexion sont en cours :

- Captage des Nays.
- Captage de la Garcine
- le Serre quant à lui conserve son réservoir.

L'utilisation du réservoir du Casset a été rétablie depuis la mise en service du pompage depuis le Grand Tabuc..

Les habitations du Lautaret sont alimentées par un captage se trouvant sur la commune de Villar d'Arène. (Combe de LAURICHARD)

La commune est équipée de sept réservoirs, correspondant à chacun des captages, sauf pour le chef lieu, qui compte deux réservoirs. Ces réservoirs ont été munis de compteurs destinés à compter l'eau distribuée dans le réseau communal, au mois de juillet 2002.

Un dé sableur a été installé sur le captage du grand Tabuc au cours des années quatre vingt dix.

Le réseau de distribution sur l'ensemble de la commune représente 20 km 500 de tuyaux de différentes natures : fonte, acier, PVC, PEHD.

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
Reçu le 05/11/2014

volumes prélevés sur chaque ressource

Sources de La Moulette (réservoir du haut), le Monétier les Bains: 116163 m³
Sources de La Moulette (réservoir du bas), le Monétier les Bains: 47580 m³
Sources du Clos du Gué, Le Casset : 68558 m³
Sources des Villards, les Guibertès 293126 m³
Source du Tabuc : 669570 m³
Source du Bachas : 19777 m³
Source des Fontêtes : 65486m³

B- Indicateurs de performance

1) Bilan qualitatif

Au titre du contrôle sanitaire réglementaire, l'ARS (Agence Régionale de Santé) effectue périodiquement des analyses. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et du volume produit.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire CARSO de LYON, laboratoire agréé par le ministère de la Santé mandaté par l'ARS.

Qualité de l'eau distribuée dans les différents réseaux :



Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2013

Exploitant : MONETIER LES BAINS (Mairie) - Gestionnaire du réseau : MONETIER LES BAINS (Mairie)

Protection des captages d'eau potable

7 captages d'eau potable alimentent les réseaux communaux. L'état d'avancement des procédures de protection de ces captages est le suivant :

3 procédures de protection terminées,
4 procédures de protection en cours.

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
CHEF-LIEU MONETIER LES BAINS	23	5	78,3
LAUZET+BOUSSARDES+ PONT DE L'ALP	5	0	100
CASSET (LE)	17	4	76,4
GUIBERTES+SERRE BARBIN+FREYSSINET+OCHES	10	0	100
RESTAURANT LE CHEPKA	6	4	33,3

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	maxi	Conclusion
CHEF-LIEU MONETIER LES BAINS	6	12,7	8,3	20,7	Eau peu calcaire.
LAUZET+BOUSSARDES+ PONT DE L'ALP	2	4,8	4	5,6	Eau très peu calcaire.
CASSET (LE)	9	13,9	8,3	22,7	Eau peu calcaire.
GUIBERTES+SERRE BARBIN+FREYSSINET+OCHES	2	12,6	12,4	12,7	Eau peu calcaire.
RESTAURANT LE CHEPKA	2	10,6	8,1	13,1	Eau peu calcaire.

Nitrates : élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La norme réglementaire est 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/l	Mini en mg/l	Maxi en mg/l
CHEF-LIEU MONETIER LES BAINS	7	0	0,9	0,7	1,2
LAUZET+BOUSSARDES+ PONT DE L'ALP	2	0	1,1	1,1	1,1
CASSET (LE)	10	0	0,9	0,7	1,2
GUIBERTES+SERRE BARBIN+FREYSSINET+OCHES	3	0	1,2	1,1	1,3
RESTAURANT LE CHEPKA	2	0	1,4	1,1	1,6

Fluor : oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/l	Mini en mg/l	Maxi en mg/l
CHEF-LIEU MONETIER LES BAINS	3	0	0,12	0,06	0,17
LAUZET+BOUSSARDES+ PONT DE L'ALP	1	0	0	0	0
CASSET (LE)	3	0	0,12	0,06	0,17
GUIBERTES+SERRE BARBIN+FREYSSINET+OCHES	2	0	0	0	0
RESTAURANT LE CHEPKA	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*

Pesticides : substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbants, ...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb de prélèvements	Nb d'analyses de paramètres	Nb de mesures non conformes	Concentration maximale rencontrée en µg/l
CHEF-LIEU MONETIER LES BAINS	3	1183	0	0
LAUZET+BOUSSARDES+ PONT DE L'ALP	1	394	0	0
CASSET (LE)	3	1183	0	0
GUIBERTES+SERRE BARBIN+FREYSSINET+OCHES	2	789	0	0
RESTAURANT LE CHEPKA	NM*	NM*	NM*	NM*

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
Regu le 05/11/2014

Le Lauzet

L'eau du Lauzet présente : *micro minéraux*

.une conductivité de 124 μ S/cm alors que la référence de qualité se situe entre 200 et 1100 μ S/cm.

.Un PH de 7,6

.Un TH 5 (le Titre Hydrotimétrique) compris entre 4 et 5,6°F.

Cette eau est dite « agressive ».

L'agressivité de l'eau captée, en générale, en zones montagneuses et forestières est la conséquence de l'addition de plusieurs facteurs tels qu'un PH acide (inférieur à 6,5), une minéralisation très faible (conductivité inférieure à 150 μ S/cm) et une dureté faible (inférieure à 8°TH)

Le Casset :

Pour le réseau du Casset, des analyses effectuées au cours de l'année, montrent la présence d'arsenic dans l'eau du Petit Tabuc (11 microgramme).

La limite du paramètre arsenic dans les eaux destinées à la consommation humaine a été abaissée de 50 à 10 microgrammes au 25 décembre 2003.

La Direction Générale de la Santé informe que l'octroi d'une dérogation n'est pas envisageable, dans la mesure où ce dépassement, bien qu'inférieur à 13 microgrammes/litre (limite à ne pas dépasser pour les usages alimentaires) est chronique et non ponctuel, et que par conséquent, la consommation d'eau peut constituer un danger pour la santé des personnes.

Les analyses de 2007 – 2008 faisaient apparaître un dépassement de la limite de qualité du paramètre arsenic, avec des valeurs comprises entre 0.011 et 0.012 mg/l au lieu de 0.010 mg/l. Afin de faire baisser ces valeurs, la commune du Monétier a mis en place, en décembre 2008, une station de pompage, en aval du village du Casset, pour renforcer le refoulement de la conduite du Monétier les Bains vers le Casset. Depuis la mise en route de l'installation l'eau de distribution au Casset est mélangée et la proportion varie entre 50 % et 90 % d'eau du Monétier. Le taux d'arsenic lors des analyses 2011 gravite entre 4 et 2 microgrammes par litre.

Le Bachas :

Les non conformités relevées sont dues à la présence de germes non pathogènes (qui ne provoquent pas de maladies), qui se développent dans les milieux naturels (sol, végétation, eaux naturelles) ils existent aussi dans les matières fécales

Il est important de noter que les normes de conformité de l'eau potable sont de plus en plus sévères et complexes.

eau pure conductibilité de 0

Mesure des sels Minéraux

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
 Regu le 05/11/2014

Secteur	Alimentation	Stockage	Traitement	Linéaire distribution	Nature
Lauzet	Les Fontêtes	320 M3	-	2040	Fonte pour la distribution – PEHD PROLINEAR pour le remplissage
Casset	Captage Petit Tabuc	-	-	2050 m	PVC
Monétier	Captage Moulette	80 m3 et 400 m3	-	9770 m	Fonte, acier, PEHD
Monétier	Captage Grand Tabuc	Brise charge	-		
Guibertès	Captage Villard	280 m3	-	1950 m	Fonte, PEHD, PVC
Freyssinet				2950 m	
Serre				1100 m	

- Rendement et indice linéaire de perte global :

Secteur	Rendement 2003	Indice linéaire de perte global	Rendement Estimation 2007
Lauzet	35 %	56 m3/j/km	10%
Casset	72%	80 m3/j/km	22%
Monétier	73%	60 m3/j/km	45%
Guibertès	32%	58 m3/j/km	41%
Freyssinet	82%	50m3/j/km	37%
Serre	41%	86 m3/j/km	72%

Le réseau d'eau de la commune du Monétier commence à vieillir, mais depuis quelques années des travaux ont été réalisés :

- remplacement de conduites: rue du château, rue saint-Eldrade, rue de la Rotonde...
- extension du réseau : Maison Blanches, Fontenil, rue du Clôt du Prêtre, lavoir des Guibertès, alimentation de la déchetterie.
- bouclage de conduite : rue de La Cave au Casset, chemin du Serre des Bruns au Freyssinet, UCPA, chemin du Petit Lauzet, HLM garage communaux, rue de la Fruitière. Réfection du réseau d'eau centre Bourg, remplacement de la conduite sous la RD 1091 entre le carrefour du four et La Poste
- remplacement de tuyau en plomb de particuliers;
- Création d'une conduite du Grand Pont vers les Guibertès

Installation d'un système de pompage au Casset et aux Guibertes.

- Remplacement de la conduite fonte de la rue de Bretagne par une conduite neuve en PEHD.
- Création d'un captage aux Fontêtes avec station de pompage et réalisation d'une conduite jusqu'au réservoir du Lauzet.
- Bouclage du réseau du villard avec le Bourg

3-Les investissements en 2013

Travaux réalisés :

- procédure administrative pour la Source des Fontêtes
- procédure de mise en conformité des captages du Casset, des Guibertes et du Bachas par le bureau d'étude Saunier :
 - o qualité des eaux prélevées
 - o ressources
 - o inventaire des sources de pollution potentielles
 - o enquête publique sur les périmètres de protection
 - o dossier d'enquête loi sur l'eau
 - o publication aux hypothèques
- Recherche de fuites sur le réseau
- Dossier d'autorisation des divers usages de l'eau sur le captage du Grand Tabuc (Eau Potable - Aspersion - neige de culture)
- Etude technique de maillage de tous les réseaux de la commune.

4-Travaux prévus en 2014

- Bouclage rue de Bretagne, Rue Saint Eldrade par la Rue Saint Alexis *fait, 2014*
- Test à la pression sur la conduite du Tabuc pour Pico Centrale *fait 2014/10*
- Requin de la chambre de voyage au Casset. *2014*
- " " " " " " " " au réservoir *2014*
- " " " " " " " " au Casset
- *Projet Reservoir de la Qualité (conduites),
remplacer l'eau des fontaines au petit
pas que les conduites boivent de la
bonne eau.
→ projet 2015.*

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE

Reçu le 05/11/2014

Chapitre 2

LES INDICATEURS FINANCIERS

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101815-DE

Regu le 05/11/2014

Les modalités de tarification :

Le Conseil Municipal du Monétier fixe par délibération en fin d'année civile les tarifs pour l'année suivante.

Les tarifs sont de type forfaitaire, en fonction de la catégorie de client. Il n'existe pas moins de 22 catégories différentes, adaptées à la configuration actuelle et future de la commune (notamment à cause des importants travaux d'urbanisation en cours sur le territoire).

Les tarifs comprennent également des services pouvant être rendus aux abonnés : l'ouverture ou la fermeture de vanne et le branchement au réseau.

La délibération applicable pour l'année 2012 est la suivante :

AR PREFECTURE

005-210500733-20141029-101815-DE
Reçu le 05/11/2014

N°078/2012

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier-les-Bains

Commune du
MONETIER-LES-BAINS 05220**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**L'an deux mil douze,
Le 10 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre BOUVIER, Maire

Etaient présents :

Roger GUGLIEMETTI - Anne-Marie FORGEOUX - Claude PLEINDOUX

Christophe MARTIN, Adjoint

Christophe CANGIANO - Patrick LESPINASSE - Olivier REY - Edmond CADET -

Catherine REBATBL - Alain BOITTE - Carole CISSE - Bruno BOUCHARD -

Alain BERNARD

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Béatrice KOEKKOEK à Patrick LESPINASSE

Christophe CANGIANO a été élu Secrétaire

DATE DE CONVOCATION

5 octobre 2012

DATE D'AFFICHAGE

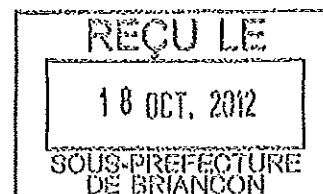
11 octobre 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 14

VOTANTS 15

OBJET :
TARIFS DU SERVICE
DE L'EAU

Le rapporteur informe le Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter la tarification de l'eau potable, sachant que ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2010.

Cette augmentation de 2% permettra d'assurer l'entretien et la modernisation des réseaux et de répondre aux exigences, toujours plus drastique, de l'Agence Régionale de Santé

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVÉ les tarifs ci-dessous

catégories	tarifs antérieurs	nouveaux tarifs
Logement	64.69	65.98
Meublé 1 à 7 personnes	64.69	65.98
Meublé 8 à 12 personnes	115.62	117.93
Hôtel, collectivité place lit-couchage	11.18	11.40
Hôtel par chambre, kitchenette	55.43	56.53
Colonie, camping par place	7.98	8.13
Commerces : laverie, bar	114.99	117.28
Commerces : alimentation, artisans, professions libérales	58.08	59.24
Supérette	121.21	123.63
Cantins, collectivité (lit, couchage)	5.12	5.22
Restaurant jusqu'à 100 places	6.24	6.36
Restaurant au-delà de la 100è place - par place	4.78	4.87
Jardin seul	43.75	44.62
Piscine	43.75	44.62
Manoeuvre de vanne	13.06	13.37
Forfait prise en charge réseau	271.92	277.35
Centre thermominéral	11 124.00	11 346.48
Eau construction log. 1 à 5 appartements	86.52	88.25
Eau construction log. 6 à 15 appartements	247.20	252.14
Eau construction au-delà de 15 appartements	618.00	630.36
Eau chantier autres constructions shob <500 m²	86.52	88.25
Eau chantier autres constructions 500 <shob <2000 m²	247.20	252.14
Eau chantier autres constructions shob >2000 m²	618.00	630.36

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
Regu le 05/11/2014

En outre, suite à la directive du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le taux de base de la redevance pollution augmente d'un centime par mètre cube, soit 0.22 €/m³ au 1^{er} janvier 2012 au lieu de 0.21 €/m³ en 2011.

En conséquence, il est nécessaire de répercuter cette augmentation afin de recouvrer les sommes dues.

Les nouveaux tarifs, par catégories, seront pour 2012 les suivants :

Catégories	Prix 2011	Prix 2012
Logement	15.40	16.17
Meublé 1 à 7 personnes	15.40	16.17
Meublé 8 à 12 personnes	28.89	30.33
Hôtel, collectivité place lit couchage	1.92	2.00
Hôtel par chambre, kitchenette	13.20	13.86
Colonies, camping par place	1.35	1.42
Commerces : laverie, bar	28.89	30.33
Commerces : alimentation, professions libérales, artisans	15.41	16.18
Supérette	38.51	40.43
Cantine, collectivités (lit couchage)	3.85	4.04
Restaurant jusqu'à 100 places (par place)	96.30	101.11
Restaurant au-delà de la 100 ^{ème} place	209.91	220.40
Pêche	10.60	11.13
Centre thermohydrique	209.91	220.40

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE MAIRE



AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101815-DE
Regu le 05/11/2014

2- Les modalités de facturation :

A partir de l'année 2006, l'assainissement (compétence de la Communauté de Communes du Briançonnais) a été délégué à la SEERC.

Pour des raisons techniques, il a été décidé de facturer sur le même document l'eau et l'assainissement.

Un paiement global est effectué par le contribuable à la Trésorerie du Monétier, cette dernière se chargeant du reversement de la part revenant à chacun.

Ce procédé est inscrit dans une convention de facturation conclue entre la SEERC, la Communauté de Communes du Briançonnais et la Commune du Monétier.

Le modèle de facture est le suivant :

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE

Regu le 05/11/2014

Trésorerie du Monétier
05220 Le Monétier les BainsTel:04-92-24-40-04
Service de l'Eau
MairieService de l'Assainissement
Tél 0977 409 431
de 8h à 19h - samedi 8h à 13h
SEERC BP 20008 Aix en Pce cedex 3
Accueil ter et 3e jours du mois 9h 12h
Z.A. du Chèzal à Briçon
URGENCES 24H/24 0977 429 431

TEST 1 LOG MONETIER

Réf. Client

70-005198-00

Adresse desservie :

-1-

RUE TEST

05220 Monétier les Bains

Exp : TRESORERIE DU MONETIER
05220 MONETIER LES BAINS

Dest :

TEST 1 LOG MONETIER
CHEZ SEERC LA PYRAMIDE
1 RUE DE L EQUERRE
13800 ISTRES

FACTURE

8 Novembre 2013

Service Eau et Assainissement du Monétier les Bains

Présentation simplifiée
de votre facture annuelle

détail au dos

Votre Bloc-notes

La part assainissement de cette facture
concerne la consommation forfaitaire de
l'année 2013 et les abonnements sur 12
mois du 1er décembre 13 au 30 nov 2014Votre situation change,
En cas de changement d'occupant (déménagement,
changement de nom, vente),
la nouvelle situation
ne sera prise en compte, pour la facture
2014, qu'à la date de réception de
l'information en mairie.

--	--

Montant TTC

Eau commune de Monétier les Bains	91,32
Dont Montant de TVA	4,76
Assainissement SEERC et CCB	236,04
Dont Montant de TVA	15,44
TOTAL	327,36

NET A PAYER

327,36 €

Merci de régler cette facture à réception au plus tard le : 23 Décembre 2013.

Prochaine facture : Novembre 2014

Montant en
euros
327,36Votre référence :
70-005198-00
N° de facture :
0016015-0COMMUNE LE
MONETIER LES
BAINS

(1110)

BENEFICIAIRE : COMMUNE LE MONETIER LES BAINS

PAYEUR : TEST 1 LOG MONETIER

MONTANT EN EUROS

547374000126 12140000000000160150050104998806 32736

STAMP
 BILLET
 COPIE
 CLE

Joindre un RIB

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire, postal, ou de caisse d'épargne.

Veuillez débiter mon compte

DATE du montant ci-dessous SIGNATURE

--	--

Montant en euros : 327,36

Référence facture : 0016015-0

NE RIEN INSCRIRE SOUS CET TITRE NE PAS PAYER

TEST 1 LOG MONETIER
CHEZ SEERC LA PYRAMIDE
1 RUE DE L EQUERRE
13800 ISTRESCentre n°06 - N°06 547374
COMMUNE LE MONETIER LES
BAINS

TIP Titre Interbancaire de Paiement

CENTRE D'ENCAISSEMENT
TRESOR PUBLIC
59885 LILLE CEDEX 9

020010500135 TEST 1 LOG MONETIER

547374000126 12140000000000160150050104998806 32736

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101615-DE
Reçu le 05/11/2014

Détail de votre facture

RÉF. Client : 005198-00-00/N° Facture : 0016015-0-1901-01

	Quantité	Prix Unitaire €HT	Montant Consommation €HT	Montant Abonnements et autres €HT	Sous-totaux €HT	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU					65,98	
ABONNEMENT						
0240	Commune du Mondélior Eau Logement année 2013	1	65,98	65,98		5,5
ORGANISMES PUBLICS					20,58	
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE						
0809	Redevance Pollution Logement	1	20,58	20,58		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					210,38	
ABONNEMENT						
0450	CCB du 01/12/13 au 30/11/14 Logement	1	16,53	16,53		7,0
0340	SEERC du 01/12/13 au 30/11/14 Logement	1	60,33	60,33		7,0
0360	Foifait conso. SEERC Logement année 2013	1	133,52	133,52		7,0
ORGANISMES PUBLICS					10,22	
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE						
0890	Modernisation réseaux de collecte Logement	1	10,22	10,22		7,0
TOTAL HT				307,16	307,16	
MONTANT TVA (à 7,00 %)				15,44	15,44	
MONTANT TVA (à 5,50 %)				4,76	4,76	
TOTAL TTC TVA acquittée sur les débits				327,36	327,36	
NET A PAYER					327,36 €	

Pour mieux comprendre votre facture

Votre commune est gestionnaire de la distribution de l'eau potable.

du service.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

financer aux communes pour la lutte contre la pollution et la protection du milieu naturel.

fonctionnement restant à sa charge.

Part de la SEERC :

Ces montants permettent à la SEERC de couvrir les investissements et les charges d'exploitation pour la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que le contrôle qualité.

Distribution de l'eau.

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics de l'Etat. Elles

Collecte et Traitement des eaux usées

Part de la Communauté des Communes du Briançonnais (CCB) :

Cette part est reversée à la CCB. Elle permet de couvrir les dépenses de

Part fixe: couvre les frais d'entretien

des réseaux, matériels, amortissements, ent-

élaborent des "plans pour l'eau"

dans chaque bassin hydrographique et dans ce cadre apportent un soutien

partiels. Due indépendamment de la conso.

Part variable: couvre le fonctionnement

Comment régler votre facture ?

Espèces Trésorerie du Mondélior

TIP datez et signez sans en modifier le montant

Joignez un relevé d'identité bancaire, si cela vous est demandé ou si vos coordonnées bancaires ont changé sans le cocher niagrafer, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

Chèques à l'ordre du Trésor Public Joindre TIP non signé en utilisant enveloppe retour

Virement bancaire Rappeler votre référence

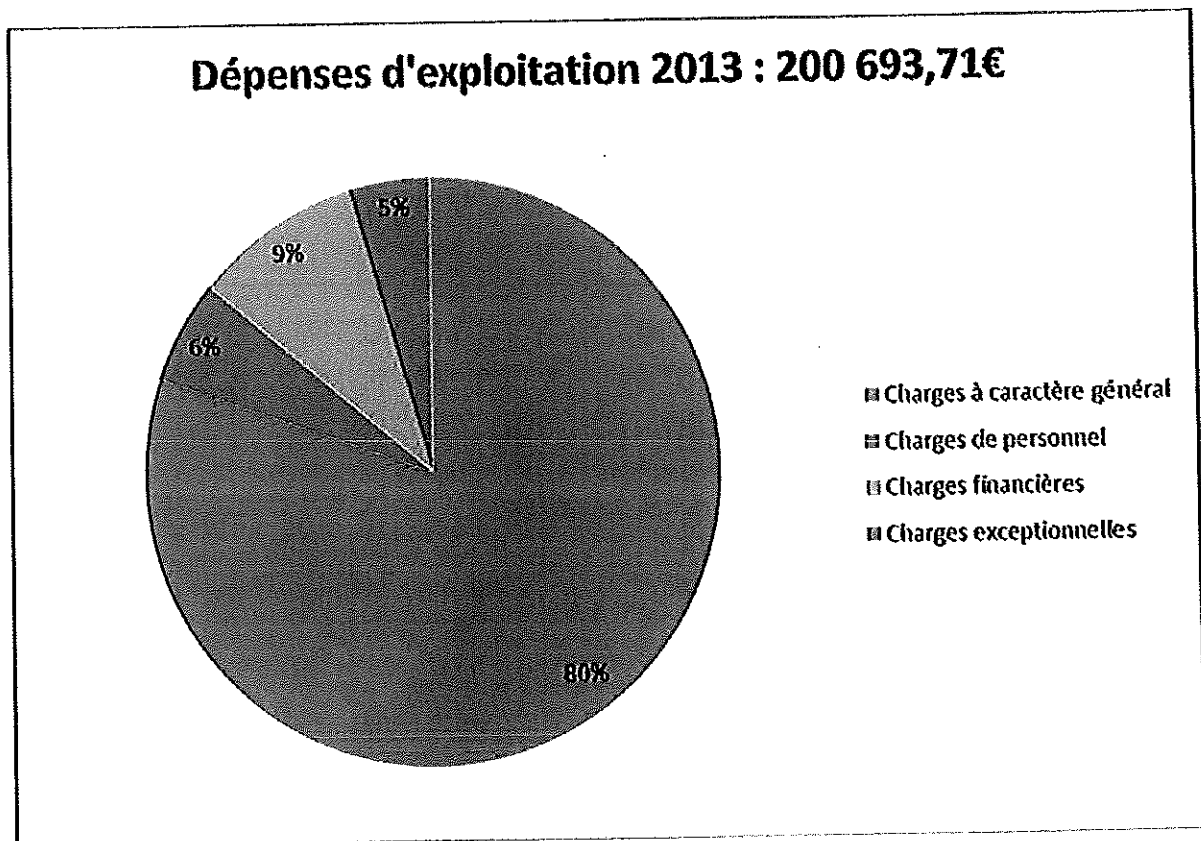
sur compte BANQUE DE FRANCE GAP

30001 00408 0000055086 66

IBAN: FR46 3000 1004 0500 0000 5508 666 SWIFT BDFEFRPPXX X

3- Les dépenses et les recettes d'exploitation :

Le service de l'eau fait l'objet d'un budget annexe au budget communal. Celui-ci est assujéti à la TVA et est traité selon la nomenclature M49.

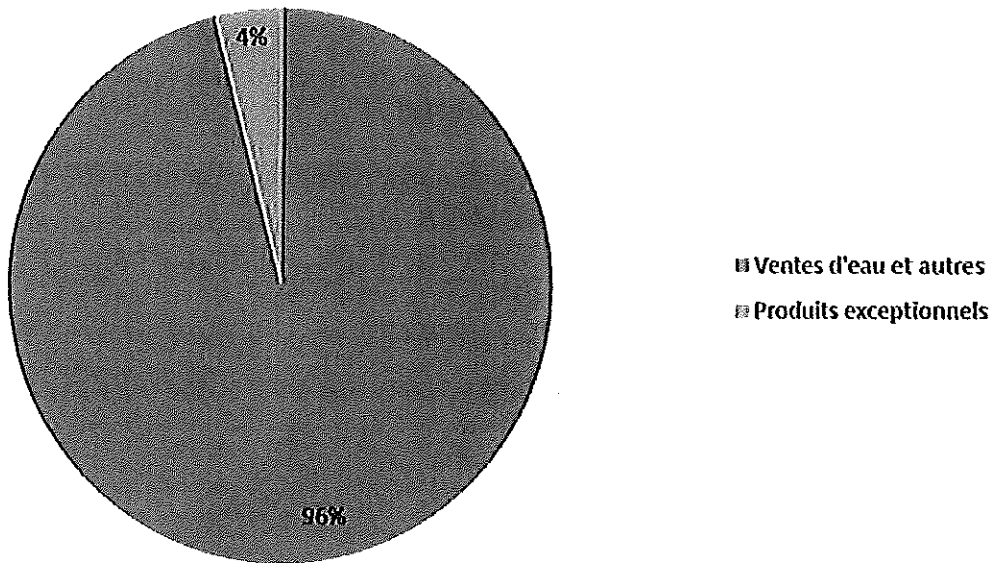


AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-1016IS-DE

Regu le 05/11/2014

Recettes d'exploitation 2013 : 276 996,32€



Charges à caractère général	161 244,82 €		
Charges de personnel	11 459,90 €	Ventes d'eau et autres	265 728,63 €
Charges financières	18 926,38 €	Autres produits de gestion	66,40 €
Charges exceptionnelles	9 062,61 €	Produits exceptionnels	11 201,29 €
	200 693,71 €		276 996,32 €

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
Regu le 05/11/20141- Financement des investissements :

Comme vu précédemment (cf. §A-4) la commune du Monétier a procédé à divers investissements en 2013.

Opération	Montant dépensé en 2013	Subventions accordées
Vannes de sectionnement aux Guibertès	23 017,71€ HT	néant
Enregistreur et télésurveillance sur 2 captages	7 504,72€ HT	néant
Achat d'équipement/outillage	1 880,00€ HT	néant

2- Etat de la dette :

Au titre de l'exercice 2013, la dette du service de l'eau se décompose de la manière suivante :

Objet de la dépense	Organisme prêteur	Durée	Montant	Montant en capital au 01/01/2013	Amortissement 2013	Intérêts 2013	Annuité 2013
Investissements 2002 eau / assainissement	Dexia crédit local	15 ans	113 000	45 055,13	8 166,90	2 216,71	10 383,61
Travaux eau / assainissement	Caisse d'Epargne	15 ans	132 000	61 653,82	9 139,76	2 879,23	12 018,99
Jonction Monétier/ Guibertès	Banque populaire	15 ans	85 000	72 920,70	4 773,11	2 764,25	7 537,36
Jonction Fontêtes/Lauzet	Dexia crédit local	15 ans	230 000	205 024,26	13 165,90	5 985,42	19 151,32
Travaux eaux divers	Crédit Agricole	15 ans	150 000	108 332,08	8 738,30	5 080,77	13 819,07
TOTAL				492 985,99	43 983,97	18 926,38	62 910,35

AR PREFECTURE

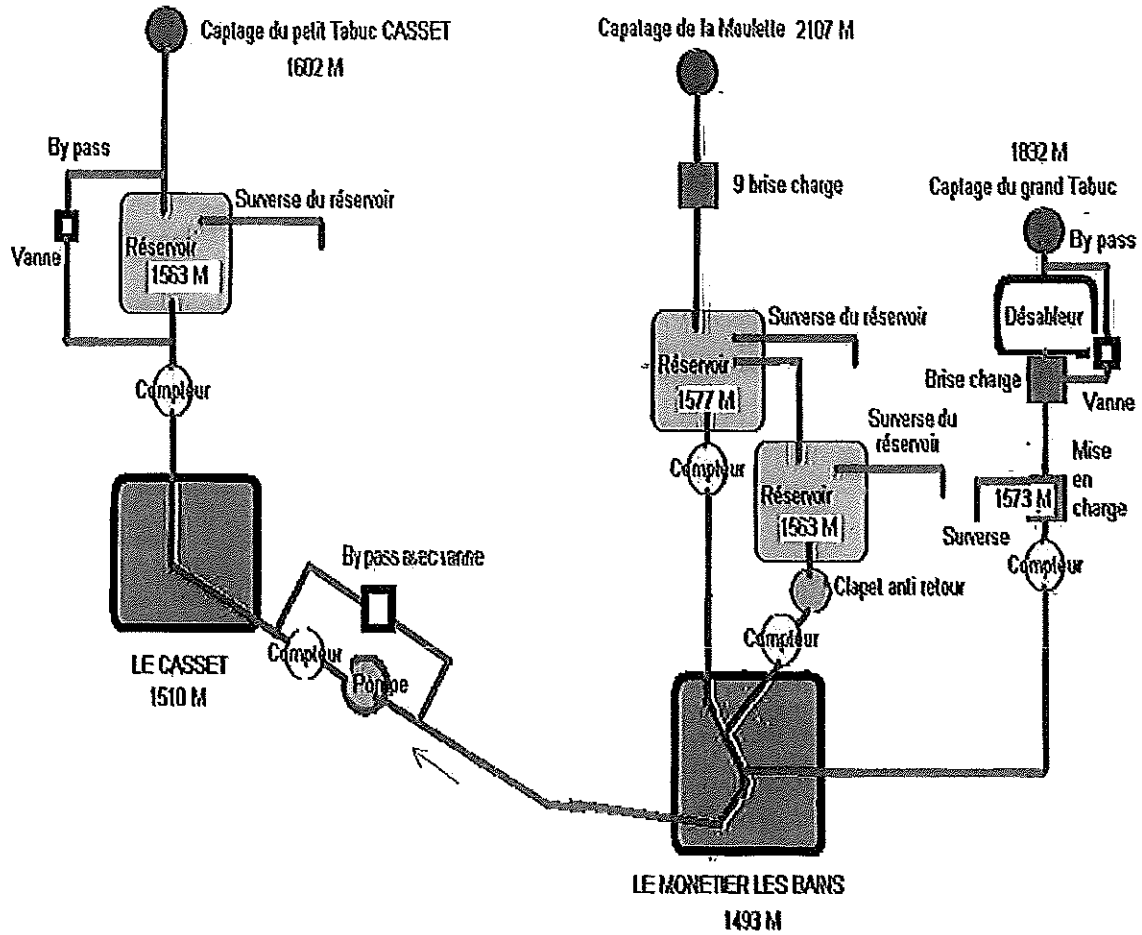
005-210500799-20141029-101BIS-DE

Regu le 05/11/2014

CHAPITRE 3

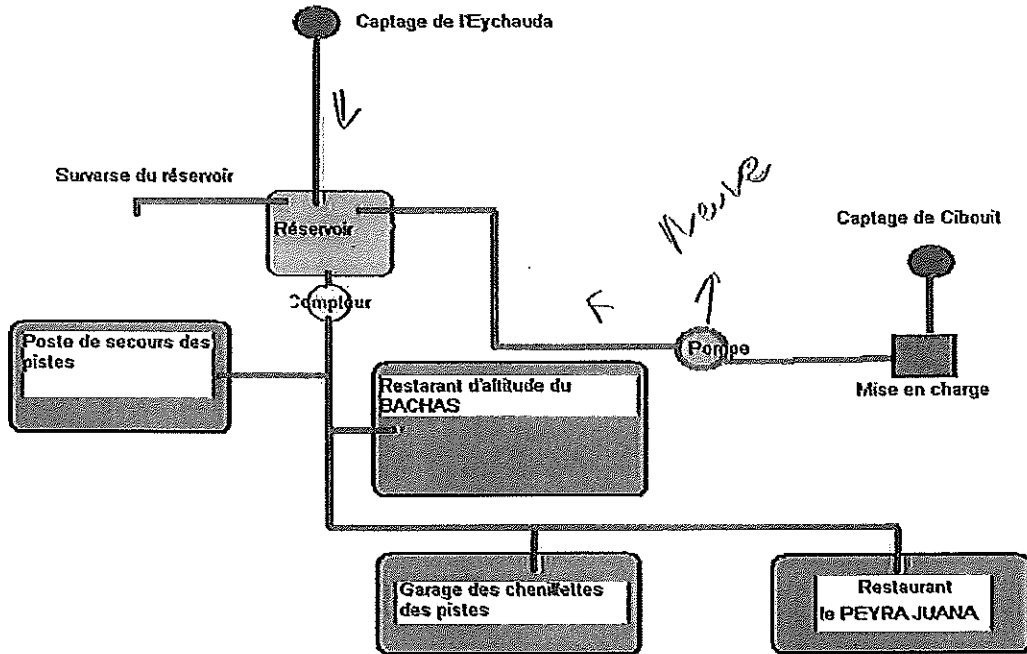
LES ANNEXES

SYNOPTIQUES CAPTAGES



AR PREFECTURE

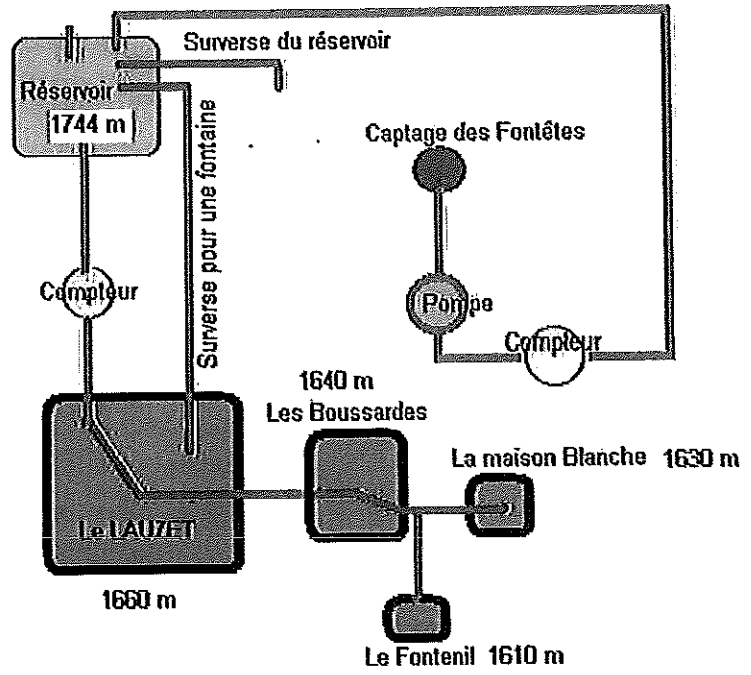
005-210500799-20141029-101BIS-DE
Regu le 05/11/2014



AR PREFECTURE

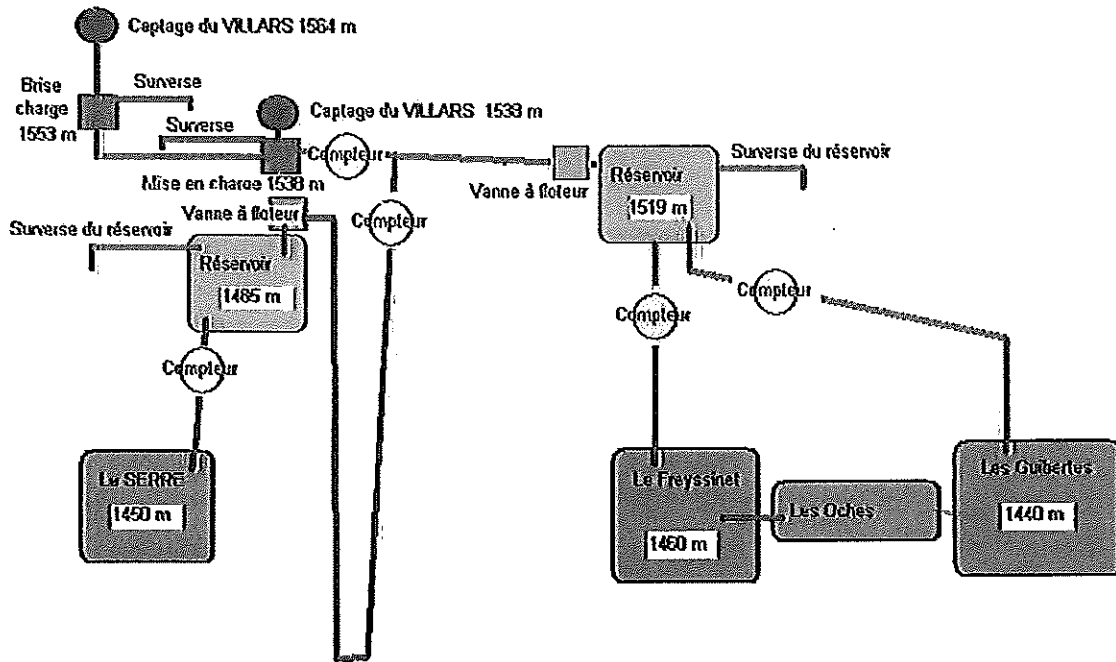
005-210500799-20141029-101BIS-DE
Regu le 05/11/2014

- Captage de d'Aiguillette 1993 m
Abandonné en septembre 2011
- Brise charge 1833 m



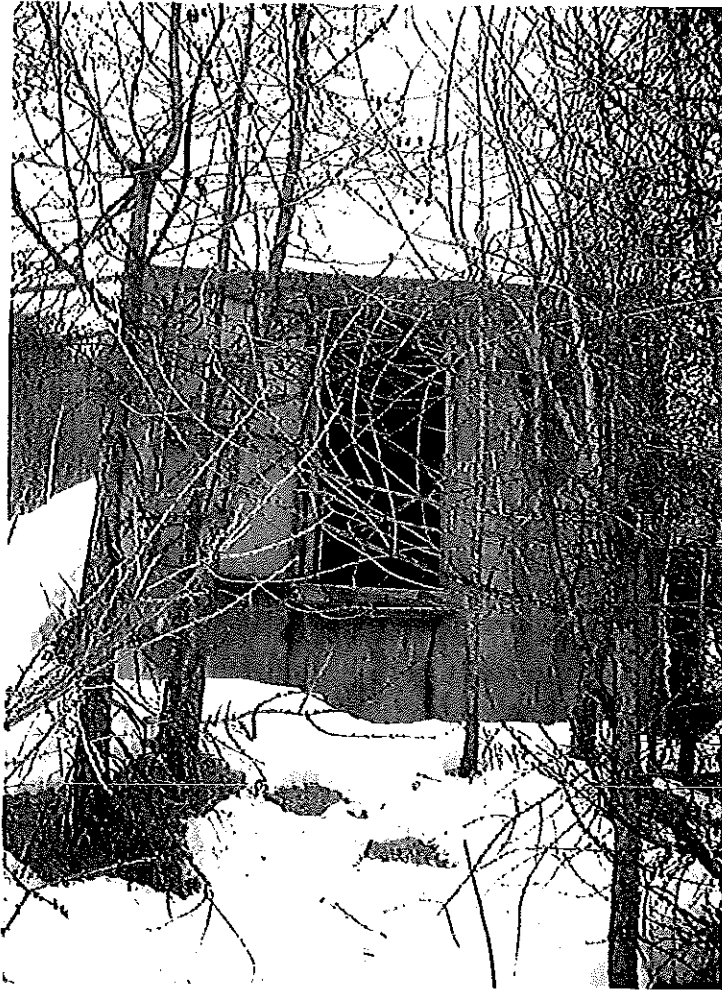
AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
Reçu le 05/11/2014



AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
Reçu le 05/11/2014

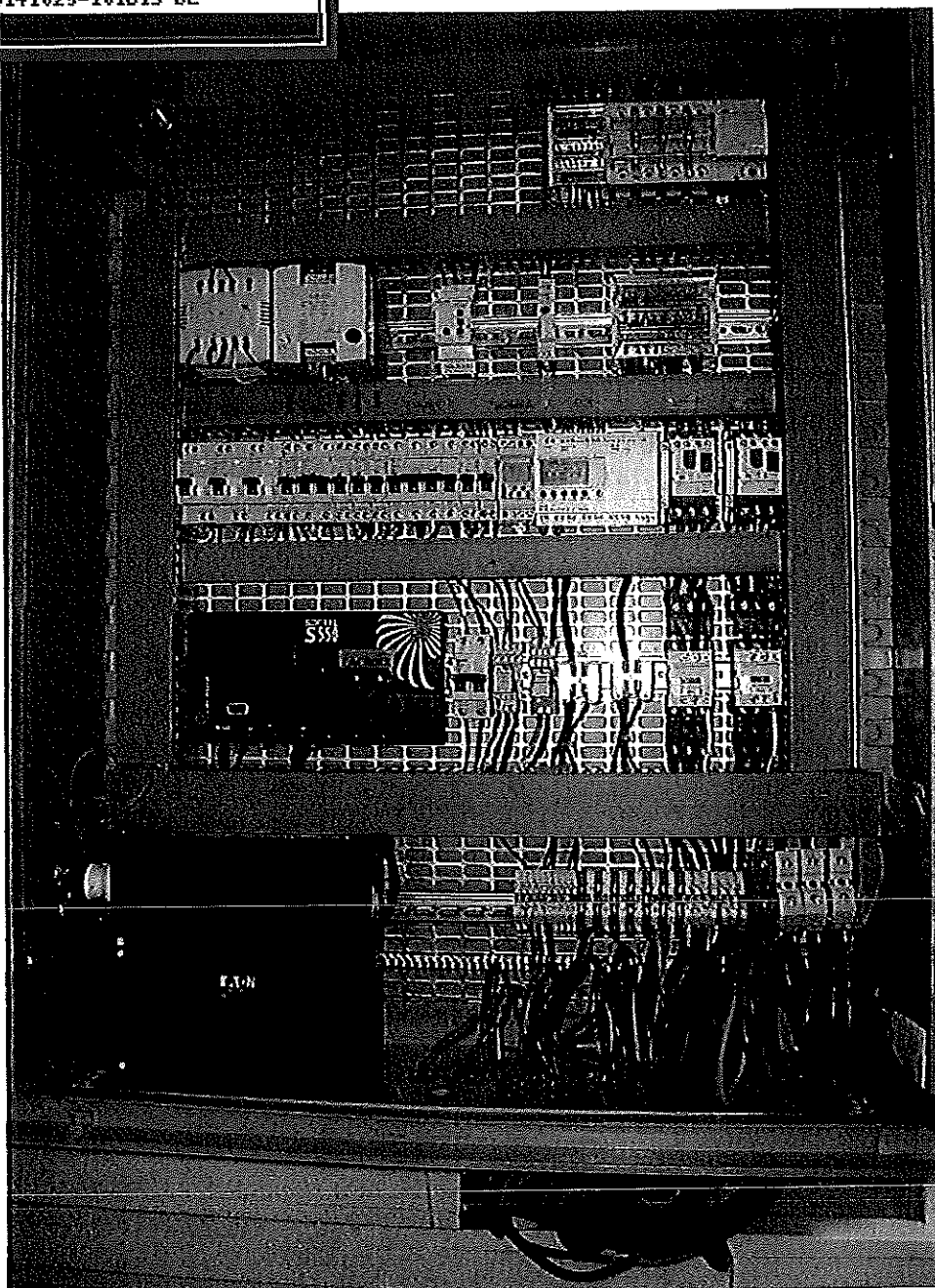


RESERVOIR DU VILLARS

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE

Regu le 05/11/20

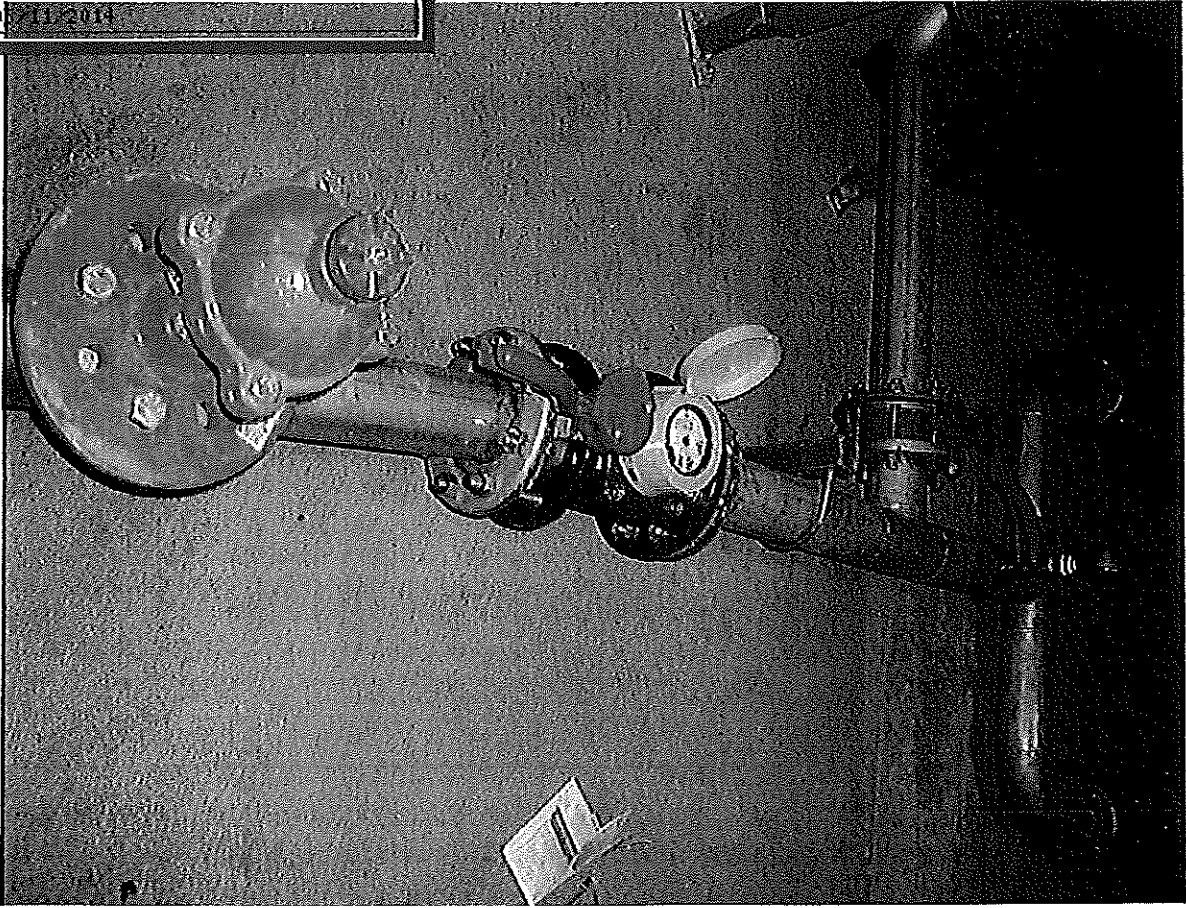


MACHINERIE RESERVOIR DES FONTETES

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE

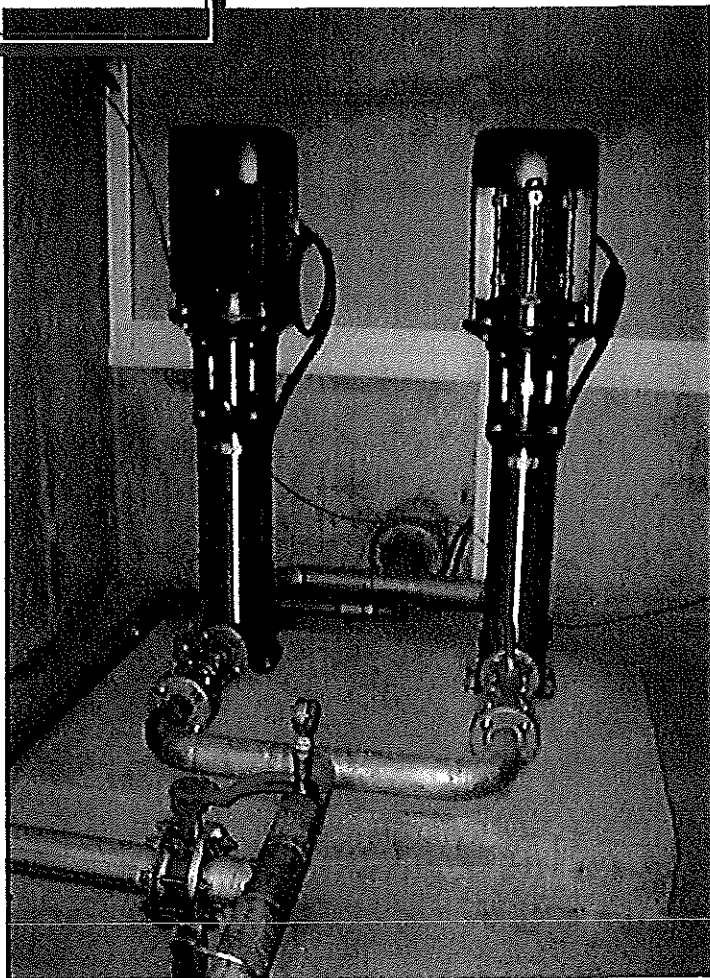
Reçu le 01/11/2014



COMPTEUR DES FONTETES

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
Reçu le 05/11/2014



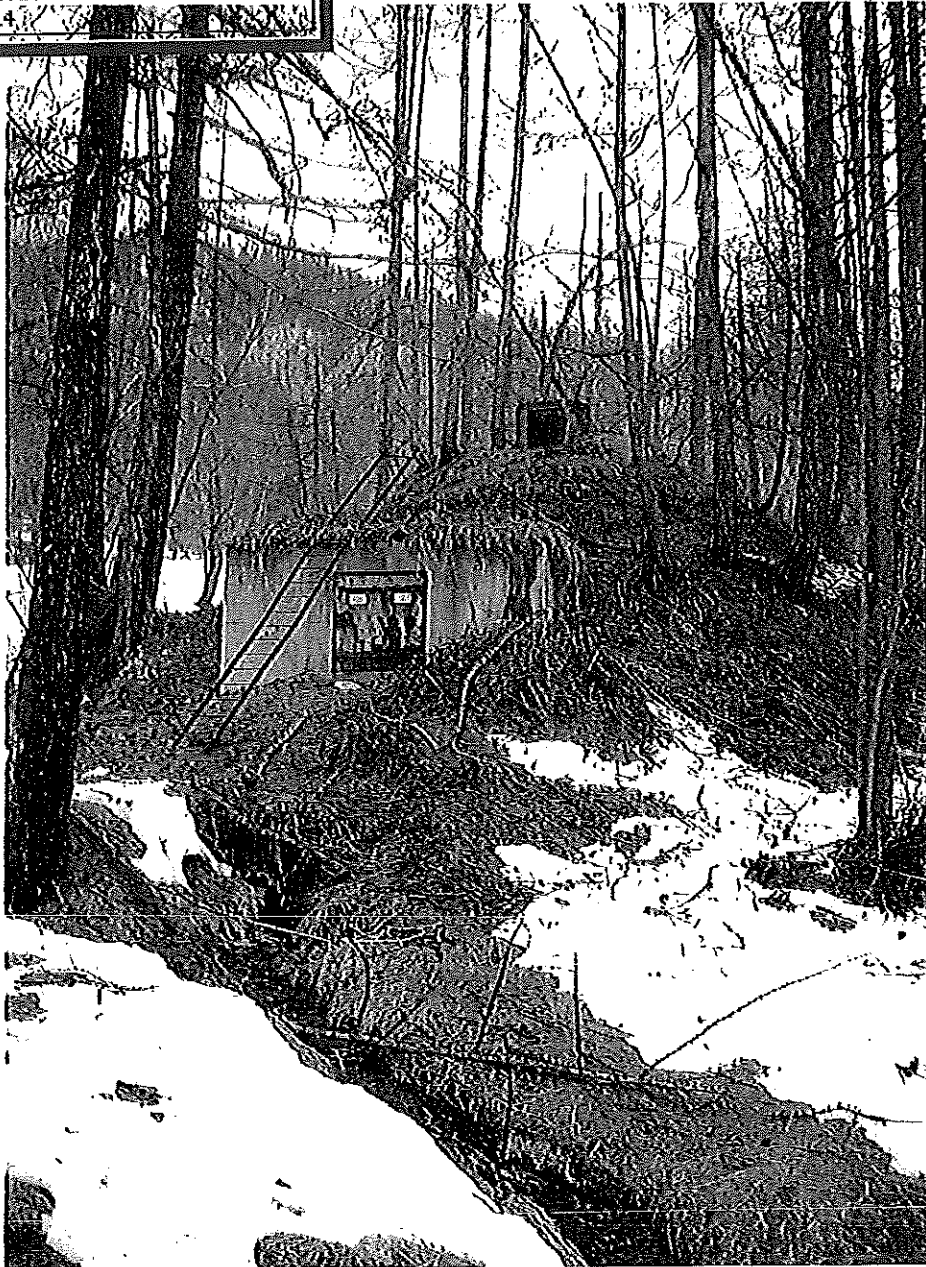
POMPES DU RESERVOIR FONTETES



CAPTAGE DES FONTETES

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101815-DE
Reçu le 05/11/2014

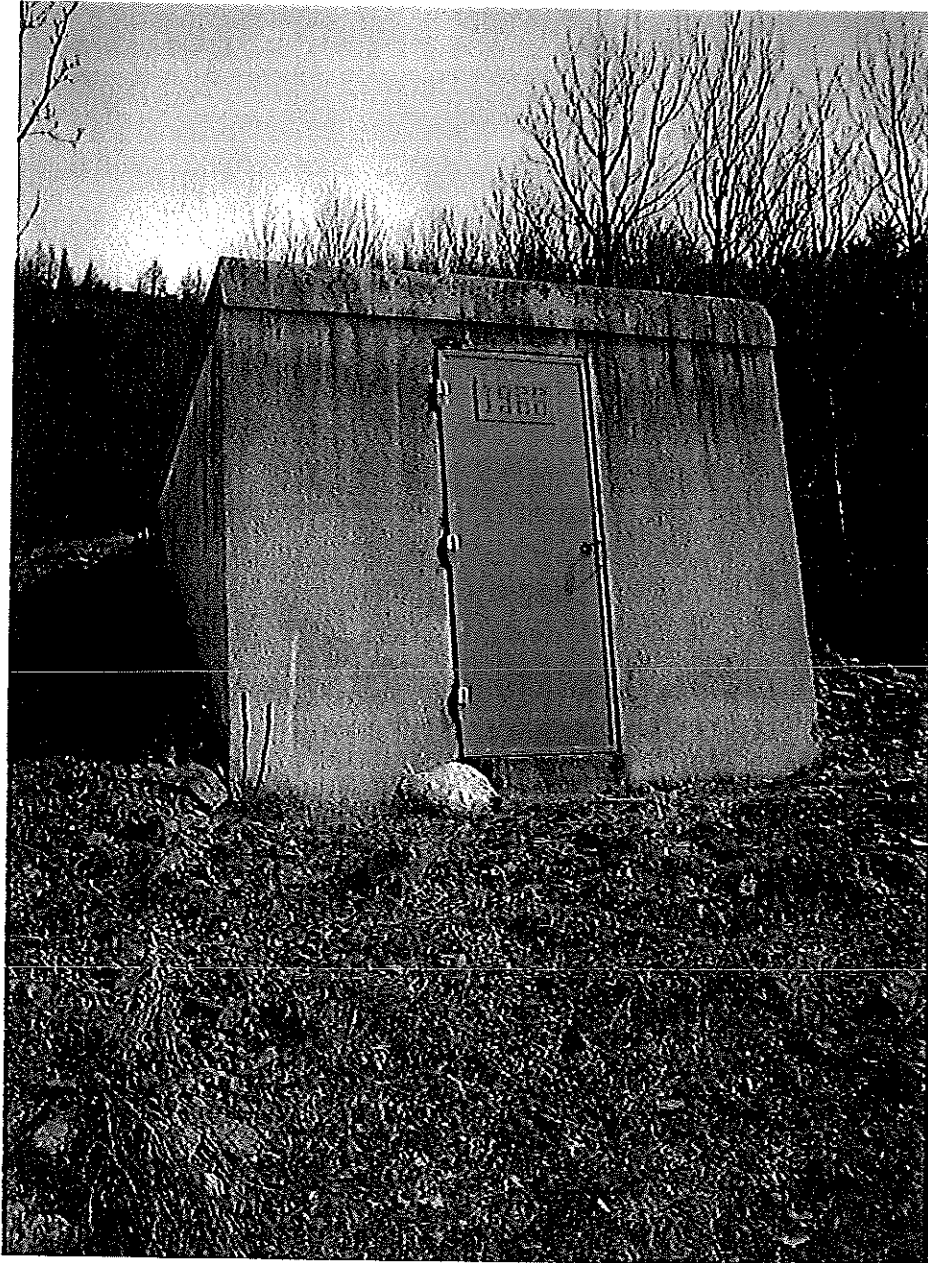


RESERVOIR DU CASSET

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
Reçu le 05/11/2014

RESERVOIR DU SERRE



AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
Regu le 05/11/2014



RESERVOIR DU SERRE BARBIN

AR PREFECTURE

005-210500799-20141029-101BIS-DE
Reçu le 05/11/2014

CONCLUSION :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »

(Article L 210-1 du code de l'environnement)